



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



PNUE

Distribution
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR WG.25/6
6 juin 2003

Français
Original: ANGLAIS

Deuxième réunion du Comité consultatif
scientifique et technique (STAC) au
Protocole relatif aux zones et à la vie
sauvage spécialement protégées (SPAW)
dans la région des Caraïbes

Curaçao, Antilles néerlandaises
du 3 au 6 juin 2003

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Point 1: Ouverture de la Réunion | 2 |
| Point 2: Élection des Officiers | 3 |
| Point 3: Organisation de la Réunion | 3 |
| Point 4: Adoption de l'ordre du jour | 4 |
| Point 5: Etat de la mise en œuvre des décisions de COP1 et COP2 de SPAW et des recommandations de la Première réunion du STAC | 4 |
| Point 6: Compte-rendu du Groupe de travail Ad Hoc concernant la révision des critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW | 5 |
| Point 7: L'état de la mise en oeuvre du plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2002-2003 | 6 |
| Point 8: Compte-rendu du Centre d'activités régional de SPAW (CAR/SPAW) sur les opérations du CAR | 10 |
| Point 9: Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2004-2005 | 12 |
| Point 10: Autres points | 19 |
| Point 11: Adoption du rapport de la Réunion | 21 |
| Point 12: Clôture de la Réunion | 21 |
| | |
| Annexe I: Agenda | |
| Annexe II: Recommandations de la Réunion | |
| Annexe III: Liste des Documents | |
| Annexe IV: Liste des Participants | |
| Annexe V: Budget du Programme régional SPAW pour 2004-2005 | |
| Annexe VI: Critères révisés pour la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW | |
| Annexe V: Paroles d'ouverture de Madame la Ministre Joan P.E. Theodora-Brewster, Ministre de la Santé Publique et du Développement Social du Gouvernement des Antilles néerlandaises. | |

INTRODUCTION

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes – qui s’est tenue à Kingston en Jamaïque du 15 au 19 janvier 1990 - a adopté le Protocole SPAW de la Convention de Cartagena. Ce Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000. L’Article 20 du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes institue le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article prévoit que chaque Partie désigne un expert scientifique qualifié pour le domaine couvert par le Protocole comme son représentant au Comité, qui pourra être accompagné par d’autres experts et conseillers désignés par cette Partie. L’Article 20 stipule aussi que le Comité peut également demander l’avis d’experts et d’organisations compétents sur le plan scientifique et technique.
2. En vue de ce qui précède et suite aux décisions des Première et Deuxième Réunions des Parties contractantes au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (respectivement à Cuba, du 23 au 24 septembre 2001 et Montego Bay, Jamaïque, le 6 mai 2002), cette réunion a été convoquée à Curaçao (Antilles néerlandaises), du 3 au 6 mai 2003 par le Secrétariat du Programme pour l’environnement des Caraïbes(PEC).
3. Les objectifs de la réunion étaient les suivants :
 - a) examiner le mandat confié au STAC lors des Première et Deuxième Réunions des Parties contractantes au Protocole SPAW (Havane, Cuba, les 24 et 25 septembre 2001 et Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2003 respectivement) et l’état d’exécution des décisions pertinentes ;
 - b) examiner le rapport du Groupe de travail *Ad Hoc* concernant la révision des critères relatifs à l’inscription sur la liste des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW, et prendre les mesures appropriées;
 - c) examiner l’état de la mise en oeuvre du Plan de travail et du budget pour l’exercice biennal 2002-2003 du Programme régional SPAW et;
 - d) examiner le Plan de travail et budget proposés pour l’exercice biennal 2004-2005 pour le Programme régional SPAW, y compris les activités de STAC.
4. Les douze Parties contractantes au Protocole SPAW ont été invitées à nommer leurs représentants respectifs au STAC conformément à l’Article 20 du Protocole. Les autres gouvernements membres du Programme pour l’environnement des Caraïbes, d’institutions spécialisées des Nations Unies, d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont été invités en qualité d’observateurs. Voir en annexe IV la liste des représentants de la Réunion.

POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La Réunion a été ouverte le mardi 3 juin 2003 à 10 heures dans la salle de conférence du Breezes SuperClubs, à Curaçao (Antilles néerlandaises), par M. Nelson Andrade Colmenares, coordonnateur du PNUE-URC/CAR et par M^{me} Joan P.E. Theodora-Brewster, ministre de la Santé publique et du Développement social des Antilles néerlandaises.
6. Dans ses mots d'ouverture, le coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, M. Nelson Andrade Colmenares, a souligné les principaux progrès réalisés dans le cadre du Protocole SPAW et du Programme régional bien que le Protocole ne soit entré en vigueur que depuis trois ans.
7. Il a remercié les gouvernements de la Barbade et des Etats-Unis de leur décision de devenir Parties au Protocole SPAW, et les gouvernements des Antilles-néerlandaises et des Etats-Unis de leur soutien financier au Programme, notamment en organisant la présente Réunion. Il a aussi reconnu le travail important réalisé par le Groupe de travail *Ad hoc* dans l'examen des critères relatifs à la liste des espèces inscrites au Protocole, sous la conduite judicieuse de M. Paul Hoetjes (Antilles-néerlandaises).
8. Le coordonnateur a évoqué le travail important réalisé par le Réseau d'action international pour les récifs coralliens (ICRAN) et la création d'une nouvelle alliance avec l'US/AID concernant la barrière corallienne d'Amérique centrale, pour un montant de 1,5 million de dollars et la Fondation des Nations Unies, en tant que donateur principal de l'ICRAN, devant fournir une somme identique. En plus du fait que l'ICRAN a été accepté par le Sommet mondial sur le développement durable en tant qu'initiative II, ce qui renforce son impact potentiel à l'échelle mondiale et régionale, le coordonnateur a indiqué que le Secrétariat analyse la possibilité de chercher d'autres sources de financement destinées aux activités de l'ICRAN dans les Caraïbes.
9. Le Coordonnateur a reconnu le soutien renouvelé du gouvernement français au Centre d'activité régional (CAR), qui a été réactivé en janvier 2003 et qui a des impacts positifs à la mise en œuvre du Protocole SPAW.
10. Le coordonnateur, ayant souligné des points critiques pour la région, tels que le tourisme et la pêche durable, s'est félicité du fait que celle-ci était potentiellement en mesure d'améliorer la situation par une approche régionale concertée, qui est justement celle que propose le Protocole SPAW.
11. M^{me} la Ministre Joan P.E. Theodora-Brewster, après avoir salué les délégués et les observateurs au nom de son gouvernement, a indiqué que l'intérêt pour la biodiversité a conduit celui-ci à chercher pourquoi elle a existé et comment elle a disparu. Ce point est particulièrement important pour les Antilles-néerlandaises dont la grande biodiversité tant terrestre que marine est vitale, des points de vue socio-économique, environnementale et politique. Le tourisme joue un rôle économique principal dans les Caraïbes et ses bénéfices peuvent être très importants sur le court terme. Il n'empêche que la valeur à long terme des ressources naturelles est plus

importante, dans la mesure où elles fournissent des aliments, un climat stable, de l'eau propre et des produits pharmaceutiques.

12. Elle a constaté que des espèces disparaissent plus vite que jamais, et ce d'une manière irréversible, si bien qu'il faut absolument conserver la biodiversité de la région.
13. La Ministre a demandé à la Réunion d'examiner les questions techniques relatives à la conservation de la biodiversité régionale, certes, mais de ne pas oublier toutefois que la pauvreté et l'inégalité font partie des causes sous-jacentes à cette perte de la biodiversité. La perte est aggravée par la carence en eau potable et assainissement correct, qui frappent les communautés les plus pauvres. La vulnérabilité aux situations extrêmes, tels que les inondations et les glissements de terrain, comme au Venezuela voilà quatre ans, ou les cyclones qui ont ravagé les îles ces dernières années, caractérise aussi cette situation. Elle a donc rappelé aux participants que des actions menées dans un pays peuvent maintenant avoir des répercussions sur la vie de bien d'autres pays, à plus forte raison dans le cadre de la mondialisation en cours.
14. Elle a aussi signalé que ce sont les pays aux plus riches écosystèmes biologiques qui comptent le plus grand nombre de pauvres, du fait de la conversion du modèle économique d'ensemble dans le cadre de la mondialisation. Il est donc important, pour des raisons d'équité, de mettre en œuvre des politiques en mesure de préserver les ressources nationales et de faire en sorte de mieux les utiliser d'une manière prudente sur le plan écologique, viable du point de vue économique et axée sur la justice sociale.
15. M^{me} la Ministre Joan P.E. Theodora-Brewster, ayant réitéré le soutien de son gouvernement au PEC et au Protocole SPAW, a souhaité aux participants de mener à bien les délibérations du ordre du jour si chargé. (Le discours complet de la Ministre est joint comme Annexe VII de ce rapport.)

POINT 2: ÉLECTION DES OFFICIERS

16. La Réunion a élu de son sein les Bureau suivant :

| | | |
|--------------------------|---------------------|------------------------|
| Président : | M. Paul Hoetjes | Antilles néerlandaises |
| Premier vice-président : | Mme Julia Horrocks | Barbade |
| Second vice-président : | M. Richard Wilbur | Etats-Unis d'Amérique |
| Rapporteur : | M. Reinaldo Estrada | Cuba |

POINT 3: ORGANISATION DE LA RÉUNION

a) Règlement intérieur

17. Les participants à la Réunion ont convenus d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE, publié sous la référence UNEP/GC/3/Rev.3.

b) Organisation des travaux

18. Les langues de travail de la Réunion étaient l'anglais, le français et l'espagnol, pour lesquelles les documents de travail étaient disponibles.
19. Le secrétariat a convoqué la Réunion en séance plénière, le président ayant aussi nommé un groupe de travail pour faire un plan des Recommandations. Des services d'interprétation simultanée dans les trois langues de travail ont été fournis pour les séances plénières mais non pour les séances des groupes de travail.

POINT 4: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20. L'ordre du jour provisoire proposé dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.25/1 a été adopté, tel qu'il apparaît à l'annexe I du présent rapport. Ce faisant, le gouvernement nord-américain a demandé de pouvoir informer la Réunion des derniers développements de l'Initiative « White Water to Blue Water », au titre du point 9 sur le projet de Plan de travail du Protocole SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005, une suggestion que la Réunion a acceptée.

POINT 5: ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE COP1 ET COP2 DE SPAW ET DES RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU STAC

21. Le Président a invité le Secrétariat à présenter l'« État de la mise en œuvre des décisions des Première et Deuxième Conférences des Parties contractantes au Protocole SPAW et des recommandations de la Première réunion du STAC » comme il apparaît dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.3). Le représentant du Secrétariat a souligné les principaux secteurs où la mise en œuvre des Décisions avait fait des progrès, et ceux où les Parties contractantes, le STAC, son propre organisme et d'autres acteurs devaient consentir des efforts. Des progrès ont été enregistrés dans les domaines suivants : a) le groupe de travail *ad hoc* chargé de l'examen des critères relatifs à la liste des espèces recensées aux annexes du Protocole SPAW, dont le rapport final a été présenté à la Réunion; b) le soutien du gouvernement français grâce auquel le CAR/SPAW est devenu opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003; c) un regain de partenariats et d'alliances stratégiques avec divers partenaires, ce qui a augmenté le nombre de textes et matériaux produits; d) le travail engagé par le CAR/SPAW en partenariat avec The Island Resources Foundation, Monitor Caribbean et The Humane Society of the United States of the US Wildlife Land Trust en vue de collecter des informations sur les principes directeurs permettant de prévenir que des espèces ne deviennent des espèces menacées ou en danger d'extinction; e) le fait que les gouvernements de la Barbade et des États-Unis d'Amérique soient devenus Parties contractantes au Protocole SPAW durant l'exercice biennal. Les actions à entreprendre sont les suivantes : a) conclusion de l'examen des Règlements du STAC aux termes de la Convention de Cartagena; b) rôle plus actif des gouvernements dans le développement et la mise en œuvre du Protocole SPAW et du Programme

correspondant; c) mise en place d'une collaboration plus stratégique et plus définitive, avec des conventions multilatérales sur l'environnement, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la CITES, Ramsar et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO-WHC).

22. Le Secrétariat a indiqué que ce document visait aussi à rappeler aux Parties les décisions précédentes dans la mesure où ceci jouera un rôle important dans l'examen du projet de Plan de travail du Protocole SPAW pour la période biennale 2004-2005. Il a conclu en demandant aux participants de fournir des contributions, des orientations et des commentaires.
23. Le représentant des Etats-Unis a remercié le Secrétariat de ce document qu'il a jugé très utile et s'est félicité de ses efforts pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence des Parties et du STAC, notamment en ce qui concerne les partenariats stratégiques, ce qui était l'un des objectifs de l'initiative White Water to Blue Water.
24. D'autres délégations ont aussi remercié le Secrétariat de son travail, ainsi que le groupe de travail *ad hoc* intersessions de son examen efficace de la liste des critères d'espèces.

**POINT 6 COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC
CONCERNANT LA RÉVISION DES CRITÈRES RELATIFS À LA
LISTE DES ESPÈCES DANS LES ANNEXES DU PROTOCOLE
SPAW**

25. Le coordonnateur du Groupe de travail *ad hoc* (qui est aussi le président de la Réunion) a présenté le « Rapport final du Groupe de travail *ad hoc* concernant la révision des critères relatifs à la liste des espèces dans les Annexes au Protocole SPAW » comme il apparaît dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.25/3. Le rapport est un résumé du travail réalisé par le Groupe de travail depuis sa création à la suite de la première réunion du STAC à la Havane, (Cuba), du 27 au 29 septembre 2001, et inclut aussi les critères déjà révisés proposés pour la liste des espèces apparaissant dans les annexes.
26. Au cours de la présentation le coordonnateur du Groupe de travail a indiqué que, conformément aux décisions de la Première Réunion des Parties contractantes et de la Première Réunion du STAC, ce groupe, comprenant des Parties et des observateurs, fonctionnait à partir de moyens informatiques.
27. Partant de six critères originaux (a-f) concernant la liste des espèces [cf. annexe III, p. 8 de UNEP(DEC)/CAR WG.25.3], le Groupe de travail a conclu la révision de dix critères. Le coordonnateur a présenté une justification détaillée du format des notes explicatives pour chaque critère et a mis sur l'accent sur les discussions qui se sont déroulées pendant un an et demi depuis la création du groupe de travail et sur le consensus qui s'en est dégagé.
28. Le coordonnateur a aussi signalé les principales recommandations de fond que les discussions sur les critères ont permis de dégager. Eu égard à la portée du Protocole, reste encore à décider s'il fallait réintégrer dans la liste le critère c) qui insiste sur le fait que cette liste ne limite pas qu'aux espèces marines et côtières.

29. Il a aussi recommandé de corriger le texte du Protocole tel qu'il apparaît sur le site web du PEC afin de le rendre conforme au texte adopté. Les participants ont présenté leurs points de vue sur le Rapport du Groupe de travail et sur les critères révisés. Plusieurs délégations ont félicité le Groupe de travail de ses résultats concrets et remercié en particulier M. Paul Hoetjes de l'avoir conduit de façon si judicieuse.
30. Le délégué saint-lucien a exprimé son inquiétude devant le fait que les critères n'incluaient pas les savoirs populaires et a demandé de quelle façon cela pourrait se faire. L'observateur de STINAPA (Bonaire) s'est dit inquiet de l'absence de mention des espèces migratoires.
31. Le délégué cubain a noté que le consensus dégagé au sujet des critères révisés pouvait être considéré comme un succès et a appelé les participants à ne pas leur apporter de trop gros changements, un point de vue soutenu par d'autres délégations ayant participé au Groupe de travail.
32. Les participants ont convenu de faire précéder les critères révisés d'une introduction qui en donnerait le contexte et n'apporterait que des changements mineurs qui ne les modifieraient pas guère.
33. Les critères révisés et légèrement modifiés apparaissent à l'annexe VI du présent Rapport.
34. La préparation de recommandations à la COP3 sur ce point impliquant plus de travail, le président a proposé de constituer un groupe de travail qui discuterait des points suivants :
 - Prochaines étapes concernant les critères révisés, dont les recommandations à la Conférence des Parties contractantes;
 - Rôle du CAR/SPAW;
 - Article 11(4) de la liste des espèces; et
 - Autres.
35. Les participants ont convenu d'élargir le mandat du groupe de travail aux autres recommandations émanant de la Réunion.
36. Les membres du Groupe de travail sur les recommandations sont : Cuba, Etats-Unis, Antilles néerlandaises (président), Conservation International, Humane Society of the United States (HSUS), World Society for the Protection of Animals (WSPA) et The Nature Conservancy.

POINT 7: L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME RÉGIONAL DE SPAW POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2002-2003

37. Le Président a invité le Secrétariat à faire un rapport sur l' « état de la mise en œuvre du Plan de travail et du budget du Programme régional du Protocole SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003 » comme il apparaît dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.25/4, préparé par le Secrétariat.

38. Le Secrétariat a présenté un aperçu des principales activités enregistrées, tout en signalant que l'exercice biennal n'était pas encore conclu et que de nombreuses activités étaient encore en cours. Il a rappelé aux participants que le Plan de travail et de budget actuel avait été révisé une première fois à la première Réunion du STAC en 2001, à Cuba, puis par la deuxième Conférence des Parties contractantes en 2002 à la Jamaïque, et enfin adopté par la dixième Réunion intergouvernementale et par la Septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena en 2002 à la Jamaïque.
39. Il a présenté en détail les progrès enregistrés par le Programme dans les domaines suivants :
- la coordination du Programme.
 - le renforcement du réseau des parcs et des zones protégées et la promotion des principes directeurs relatifs à la gestion de ces dernières.
 - la formation à la gestion des zones protégées et de la vie sauvage.
 - la conservation des espèces menacées et en danger, et la création ainsi que la diffusion de principes directeurs régionaux relatifs à la gestion de la vie sauvage.
 - la conservation et l'utilisation durable des principaux écosystèmes.
40. Présentant des projets concrets, l'Administrateur du Programme SPAW a souligné qu'il était important de coordonner et de promouvoir le Protocole SPAW avec des gouvernements, des donateurs et d'autres parties intéressées. Il a indiqué que les principaux axes du Programme comprenaient les activités de coordination entre agences et de recherches de financements, tout ceci ayant conduit au développement de programmes et de supports éducatifs stratégiques, ainsi que de partenariats qui ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles dans la région en vue d'assumer des activités pertinentes aux objectifs du Protocole SPAW et ainsi d'augmenter la quantité de textes et d'outils concrets du Programme SPAW.
41. L'Administrateur du Programme SPAW a indiqué que les acquis du Programme SPAW et les nombreux succès du Protocole correspondant s'expliquaient largement par la capacité du Programme à catalyser et à faciliter des initiatives de nombreux partenaires depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial. Ce n'est qu'en conjuguant les ressources et les capacités financières qu'il a pu y avoir de fortes répercussions dans les différents domaines d'action de SPAW. Le Secrétariat a mentionné quelques-uns de ses partenaires tel que : les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité, les organisations internationales mondiales et régionales, les ONG et les donateurs. Ces partenariats ont concerné entre autres la protection de la biodiversité et des ressources (par exemple, les barrières coralliennes en partenariat avec l'ICRI, l'ICRAN, le Projet de la barrière corallienne d'Amérique centrale, l'US/AID, le WRI, et bien d'autres), le renforcement des zones marines protégées (IUCN, WCPA, CCA, TNC, etc.) et l'amélioration des bases de données du Programme (en partenariat avec PNUE-WCMC et Monitor International).
42. Le Secrétariat a signalé les principaux fonds reçus de l'alliance entre l'US/AID et la Fondation des Nations Unies (en vue de l'ICRAN et de la Barrière corallienne d'Amérique centrale), pour un montant total de trois millions de dollars, ainsi que des gouvernements des États-Unis et des Antilles néerlandaises, destinés aux activités reliées aux récifs coralliens et à la tenue de cette deuxième réunion du STAC.

43. Le Secrétariat a souligné les principaux problèmes auxquels lui-même et le Programme régional de SPAW devaient faire face dans sa mise en œuvre :
- Des fonds disponibles en quantités insuffisantes pour pouvoir assurer un plan de travail intense et la situation financière du Fonds d'affectation spécial des Caraïbes;
 - Les contraintes de coordination à l'UCR/CAR;
 - La réponse et la participation insuffisantes de nombreux gouvernements et de nombreuses agences nationales; et
 - La coordination requise, compte tenu de plusieurs initiatives et de programmes, pour pouvoir éviter les doublons et optimiser les ressources.
44. Le Secrétariat a conclu en présentant l'état du budget pour 2002 et 2003, lequel reflète des contributions minimales de la part du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, le donateur principal étant la Fondation des Nations Unies au titre du projet ICRAN. Il a toutefois précisé que ledit budget ne comprenait pas les contributions en nature provenant de plusieurs partenaires qui travaillent à des activités conjointes avec le Protocole SPAW et constituent une contribution importante au Programme.
45. L'administrateur du projet ICRAN a présenté les activités concrètes exécutées durant l'exercice biennal dans la région. Après avoir décrit le projet et identifié ses principaux partenaires à l'échelle mondiale, il en a présenté les objectifs et les activités dans les Caraïbes. L'ICRAN vise dans les Caraïbes à développer un fort réseau de sites pilotes en vue de promouvoir la prise de conscience et l'éducation autour des barrières coralliennes et de la gestion intégrée des zones marines, d'examiner l'état des récifs coralliens et de promouvoir les meilleures pratiques au sein des communautés locales et d'influencer les changements de politiques et les actions pertinentes. L'ICRAN a réalisé à ce jour des activités de formation dont dix-huit pays ont été les bénéficiaires, tandis que des zones marines protégées choisies comme sites pilotes ont été renforcées au Belize, à Bonaire, au Mexique et à Sainte-Lucie.
46. Le Secrétariat a invité les représentants de trois Parties contractantes à faire un rapport sur l'état des activités entreprises dans leur pays durant l'exercice biennal avec le soutien du Programme régional de SPAW, à savoir la Colombie, les Antilles néerlandaises (Bonaire) et Trinité-et-Tobago.
47. La délégation colombienne a présenté les activités et les résultats du centre de surveillance des récifs coralliens dans la mer des Caraïbes méridionale, auquel participent la Colombie, le Costa Rica, le Panama et le Venezuela, sous la coordination de INVEMAR. Les principales conclusions concernant l'état des récifs coralliens dans cette région, sont les suivantes :
- La majorité des récifs coralliens ont subi des changements majeurs ces trente dernières années.
 - La couverture de récifs coralliens a diminué et les algues sont devenues dominantes dans de nombreux récifs.
 - De 20 à 40 p. 100 des coraux vivants se trouvent dans les Caraïbes, et plus de 40 p. 100 dans le Pacifique.

- Les phénomènes de blanchissement sont devenus plus fréquents dans les années 90, mais moins sévères.
48. La délégation colombienne a aussi présenté les résultats et les réalisations du Système National Colombien de Vigilance des récifs coralliens (SIMAC), qui reçoit le soutien du Programme SPAW.
 49. L'administrateur du Parc National marin de Bonaire a présenté les activités entreprises au titre du projet pilote avec le soutien de l'ICRAN. Il a signalé que la désignation du Parc National marin de Bonaire comme projet de site pilote avait permis d'assurer une gestion plus efficace et de recevoir une meilleure reconnaissance, surtout dans la mesure où Bonaire a proposé, de pair avec Curaçao et Venezuela, à la Commission du patrimoine mondial de créer un site de Patrimoine mondial transfrontaliers. Ceci a permis au parc de lancer un projet de mouillages payants et de développer des activités et des documents de formation.
 50. La délégation trinitadienne a présenté le projet de plan de restauration du lamantin dans le cadre d'une gestion régionale dans ce sens. Le plan a mis l'accent sur la participation de parties intéressées, sur les enquêtes de terrain et sur les échanges. Le plan de restauration a permis de préciser que la destruction de l'habitat et la chasse illégale à des fins alimentaires constituaient les plus grandes menaces qui pesaient sur la population de lamantins. Elle a ajouté que la mise en œuvre de ce plan a permis d'ores et déjà de réduire le braconnage, d'améliorer l'efficacité des gardes-chasses et de produire des documents éducatifs.
 51. Le Président a invité les Parties contractantes et les observateurs à commenter ces rapports. Les participants ont remercié le Secrétariat d'avoir organisé tant d'activités avec si peu de ressources et se sont félicités de son dynamisme dans la mise en œuvre du Plan de travail. Des participants ont tenu à savoir si le Secrétariat avait participé, en partenariat avec la Convention interaméricaine pour la protection des tortues marines et avec la Convention CITES sur la revue du commerce du strombe géant est en cours d'exécution sous son processus « Significant Trade Review ». Le Secrétariat a répondu que des contacts avaient été initiés avec la Convention interaméricaine pour la protection des tortues marines en vue de chercher des moyens de collaboration et que, même s'il n'avait pas pu participer à sa première Conférence des Parties contractantes, le président de la Conférence des Parties contractantes au Protocole SPAW présent à cette Réunion en avait défendu les intérêts. En ce qui concerne la CITES, le Secrétariat a indiqué que le coordonnateur du PEC avait assisté à la douzième Conférence des Parties contractantes à la CITES où il avait fait part de l'intérêt du Secrétariat SPAW d'établir une collaboration et une coordination avec la CITES, notamment eu égard à l'examen de la vente du strombe géant et aux dialogues régionaux sur la tortue caret.
 52. Le représentant de la FAO a repris ce que le Secrétariat avait dit au sujet des liens avec la FAO/WECAFC et des secteurs de coopération éventuelle en matière de gestion des pêcheries responsables. Il a signalé que la FAO/WECAFC souhaitait coopérer avec le Protocole SPAW et le PEC sur les questions relatives aux pêcheries dans la mesure où il existait de nombreuses similitudes entre les plans de travail respectifs, ne serait-ce que par secteur géographique. Il a signalé que les documents que la FAO avait apportés à la Réunion, présentant un certain nombre de projets et d'activités qui pourraient être intéressants et venir compléter le travail du Protocole SPAW, notamment en ce qui concerne les espèces de poissons :

- Un résumé concernant la Commission des pêcheries de l'Atlantique occidental central (WECAFC).
 - Un rapport résumé sur les activités du groupe de travail ad hoc de la WECAFC (WECAFC/SAG/03/II/5), dont le travail sur la gestion des pêcheries de la langouste et du strombe géant.
 - Une liste des projets et des activités de la FAO dans la région (WECAFC/SAG/03/II/INF.6).
53. La délégation cubaine a donné des informations supplémentaires sur les préparatifs régionaux de la Conférence mondiale sur les parcs (WPC), prévue en septembre 2003, telle que présentée dans le plan de travail du Secrétariat. Elle a noté que le rapport régional sur les Caraïbes à soumettre à WPC était en cours d'élaboration et invité les Parties contractantes au Protocole SPAW, les observateurs et les ONG à y contribuer. Elle a aussi mentionné le second cours de formation à la gestion des Zones marines protégées qui se tiendra du 30 juin au 15 juillet 2003 à Cuba, en tant que suivi du programme de formation reçu appui par SPAW dans ce pays durant l'exercice biennal précédent. Elle a aussi informé les participants que Cuba avait proposé à la Convention de l'UNESCO concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel d'ajouter le système de récifs coralliens cubains à la liste des sites correspondants.
54. La représentante de The Nature Conservancy (TNC) a recommandé que les Parties contractantes au Protocole SPAW envisagent de donner la priorité requise à des partenariats et à des activités concernant les initiatives régionales transfrontalières. Elle a noté que la Convention de Cartagena et le Protocole SPAW étaient de fait les seuls instruments disponibles dans la région pour mettre en œuvre ce genre d'initiatives qui peuvent engendrer des synergies productives et recevoir un soutien financier important.
55. Le Secrétariat a clos les discussions en réitérant combien il était important d'actualiser et d'utiliser le répertoire des adresses électroniques du Protocole SPAW en tant que mécanisme utile pour disséminer des informations et créer des synergies entre les Parties, les autres gouvernements, les autres organisations et initiatives pertinentes.

POINT 8: COMPTE-RENDU DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONAL DE SPAW (CAR/SPAW) SUR LES OPÉRATIONS DU CAR

56. Le Directeur du CAR-SPAW a été invité par le président à présenter le « Rapport du Centre d'activités régional de SPAW (CAR/SPAW) sur les opérations du CAR », comme il apparaît dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.4, pour la période écoulée depuis le dernier rapport présenté aux gouvernements à la Deuxième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (Montego Bay, 6 mai 2002).
57. Le représentant du CAR-SPAW, ayant mis en relief les fonctions et les objectifs d'ensemble du CAR, a noté les progrès enregistrés à ce jour en matière d'arrangements administratifs, tout en signalant que le CAR continuait de chercher à définir les statut légal et financier requis en vue de fonctionner d'une manière autonome.
58. Il a informé les participants des secteurs importants où le CAR avait contribué au Programme SPAW depuis septembre 2002, dont l'examen et la traduction d'un certain nombre de documents techniques, l'actualisation de la base des données du CaMPAM,

et le suivi des recommandations 8, 9 et 10 de la Première Réunion du STAC en 2001. Dans ce contexte, le Directeur du CAR-SPAW a parlé des préparatifs du plan d'action régional pour les mammifères marins et des activités proposées à la suite des résultats des consultations informelles engagées avec le Secrétariat et les principaux donateurs intéressés (cf UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.2). Le CAR souhaite coordonner l'atelier régional prévu en collaboration avec les gouvernements, le Secrétariat, l'IFAW et l'ECCN.

59. Il a présenté d'autres activités, dont l'atelier régional prévu de manière tentative en novembre 2003 en vue de mettre au point des principes directeurs relatifs à l'évaluation et à l'inscription des zones protégées dans le cadre du Protocole SPAW. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour collecter les documents de base correspondants, le CAR ayant besoin à cet égard du concours des Parties et des organisations pertinentes.
60. Les représentants du CAR a indiqué que les activités du CAR pour 2004-2005 apparaissaient dans le documents UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.1.
61. Des délégués et des observateurs se sont joints au Secrétariat pour reconnaître le travail réalisé par le CAR-SPAW depuis l'arrivée d'une nouvelle équipe en septembre 2002. Le rôle joué par le gouvernement français dans le lancement du CAR a fait l'objet de commentaires de la part des participants qui ont demandé que ce soutien se poursuive.
62. Le Secrétariat a appelé les Parties à utiliser les services du CAR et à travailler de concert avec lui, ainsi que les ONG à jouer leur rôle en l'aidant à réaliser les activités prévues.
63. L'observateur du TNC a suggéré, en vue de soutenir l'atelier régional prévu pour mettre au point les principes directeurs relatifs à l'évaluation des zones protégées dans le cadre du Protocole SPAW, que la Conférence de l'Institut halieutique du golfe du Mexique et des Caraïbes (novembre 2003) soit utilisée pour recueillir des informations et des données auprès des experts des zones marines protégées qui y assisteront.
64. Quelques délégations ont proposé d'éventuellement repousser la date de l'atelier compte tenu de la quantité considérable de travail à réaliser. Le Secrétariat a commenté que le travail se déroulait de manière intense et que l'Atelier devait être retardé.
65. Le gouvernement britannique a offert de fournir des documentations et des informations concrètes au CAR pour l'aider à dégager lesdits principes directeurs, notamment à propos de la sélection des zones protégées dans une perspective régionale et mondiale. Le représentant de l'ECCEA a aussi offert de seconder le CAR-SPAW en mettant à sa disposition ses activités et ses liens dans les Caraïbes orientales, y compris dans le département français de la Martinique où il est installé.

**POINT 9: PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME RÉGIONAL
DE SPAW POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2004-2005**

66. Le Président a demandé au Secrétariat de présenter le « Plan de travail et de budget provisoire pour le Programme régional SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005 » [UNEP(DEC)/CAR WG.25/5],
67. Le Secrétariat a signalé que le projet de Plan de travail se fondait sur les recommandations des quatre réunions du STACI et de la première Réunion du STAC, sur les décisions des Première et Deuxième Réunions des Parties contractantes, ainsi que sur les programmes et les initiatives en cours ou en préparation. Le plan de travail est axé sur les activités visant à mettre en œuvre le Programme de SPAW, sur la coordination avec d'autres programmes et organisations régionaux oeuvrant sur les zones et la vie sauvage protégées, et sur la coordination avec les initiatives mondiales pertinentes et avec les accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar).
68. Le plan de travail se compose de huit éléments de programme (sous-programmes), dont trois nouveaux sous-programmes qui étaient inscrits auparavant dans d'autres activités du Programme :
 - Coordination du Programme.
 - Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes.
 - Mise au point de principes directeurs relatifs à la gestion des zones et de la vie sauvage protégées.
 - Conservation des espèces menacées et en danger.
 - Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins;
 - Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN).
 - Formation à la gestion des zones et de la vie sauvage protégées.
 - Tourisme durable.
69. Un Administrateur de Programme de l'UCR-CAR continuera de coordonner en permanence la mise en œuvre du Programme, avec le concours d'un administrateur de l'ICRAN responsable du sous-programme pertinent, et en collaboration avec le CAR-SPAW et, le cas échéant, d'autres partenaires. Un facteur clef de la coordination restera les efforts de mobiliser des fonds, en collaboration avec les gouvernements, les donateurs et les organisations partenaires pertinents.
70. En vue des activités pour renforcer les zones protégées, les principes directeurs relatifs à leur évaluation et à leur inscription dans le cadre de SPAW seront complétés et les groupes de discussion électronique et les réseaux pertinents engagés. La collaboration avec les partenaires en vue d'aborder les questions des espèces envahissantes, de soutenir le cas échéant la candidature de sites à l'inscription au patrimoine mondial qui seraient en accord avec les objectifs de

SPAW, les principes directeurs relatifs à l'efficacité de la cogestion des zones marines protégées, la coordination avec le département Marin de la Commission mondiale relative aux zones protégées (WPCA) et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) en vue de promouvoir le Plan de coordination régional (PCR) visant à encourager les réserves marines, le renforcement du Réseau des responsables des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM), ses répertoires d'adresses électroniques et sa base de données sur les zones marines protégées seront assumés.

71. Le Secrétariat a indiqué qu'il continuerait de promouvoir la mise au point d'autres principes directeurs régionaux visant à empêcher que des espèces ne deviennent en danger ou menacées d'extinction, et à évaluer les retombées socio-économiques sur les zones protégées.
72. En ce qui concerne les efforts de conservation d'espèces, le Secrétariat a proposé de soutenir, le cas échéant, la mise au point et le développement des plans d'action relatifs à la restauration de la tortue marine et du lamantin, et de poursuivre le plan d'action régional concernant les mammifères marins.
73. Un domaine de travail important sera constitué par la mise en œuvre des activités caribéennes du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN), en appui à l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), lesquelles activités comprendront des actions concrètes de gestion de zones marines protégées, la mise en place de compétences destinées aux administrateurs, l'identification des secteurs critiques en vue d'accroître la gestion par une analyse Reefs@Risk, la cartographie de l'habitat, des exercices d'évaluation et de suivi, l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et expériences tirées d'une éducation du public efficace et des stratégies adaptées.
74. La mise en place de compétences restant un des axes du Programme SPAW, les programmes de formation continueront à développer la capacité des gouvernements et des administrateurs de zones côtières à gérer les zones marines protégées, les écosystèmes côtiers et les espèces prioritaires.
75. Des activités sont prévues pour promouvoir le tourisme durable dans la région : collaboration accrue avec des initiatives de partenaires pertinents, telles que l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), l'Alliance des Caraïbes pour le tourisme durable (CAST), l'Unité de l'environnement et du développement durable de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS-ESDU) et le Département de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE (PNUE-DTIE), en vue de coordonner la mise en place de compétences et de poursuivre l'élaboration des politiques et de stratégies visant à résorber les retombées négatives du tourisme sur l'environnement.
76. En ce qui concerne le projet du budget de SPAW, le Secrétariat a indiqué que pour atteindre les objectifs du plan de travail, la plupart des activités exigeaient encore un financement, compte tenu de la situation du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, même si l'on peut faire beaucoup grâce à des alliances stratégiques avec des partenaires sans devoir passer souvent par la nécessité de liquidités.

77. Les délégués et les observateurs sont se joignent au Président pour féliciter le Secrétariat de sa présentation du plan de travail et ont estimé que celui-ci était ambitieux mais nécessaire.
78. Les délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet des ressources, notamment financières, et des capacités. Ils ont aussi exprimé leur satisfaction devant le grand nombre d'actions concertées envisagées dans le Plan de travail à partir d'initiatives et de programmes pertinents, et ont remercié le Secrétariat d'avoir adopté une approche efficace et stratégique dans la mise en œuvre du Plan proposé.
79. La délégation cubaine a recommandé de donner la priorité au Plan de travail et à la mobilisation de fonds pour les activités relatives aux zones protégées, dont les principes directeurs relatif à l'évaluation et à l'inscription des zones protégées couverts par le SPAW. Quant à la gestion des espèces, elle a recommandé de soutenir la mise au point et en œuvre de plans de gestion durable. Elle s'est aussi félicitée de la proposition de choisir les sites de patrimoine mondial relevant de SPAW.
80. La déléguée colombienne a informé les participants des publications ayant trait aux mangroves qui aident dans la préparation d'un diagnostic général sur leur état, comme le Plan de travail le propose, y compris les rapports nationaux colombiens, et s'est dite prête à les faire parvenir au Secrétariat. Elle a aussi indiqué que son gouvernement fournira au Secrétariat une proposition pour contribuer à la mise au point des règlements, non seulement de SPAW, mais encore de la Convention de Cartagena et du Programme pour l'environnement des Caraïbes.
81. La délégation vénézuélienne, tout en se félicitant du soutien apporté à la candidature des sites de patrimoine mondial, a demandé une aide au plan d'organisation et de réglementation de l'utilisation d'Isla Aves comme réserve de vie sauvage, qui est le second site le plus important de ponte de la tortue verte dans les Caraïbes, actuellement en phase de développement et de consultation. Il reste encore à collecter les informations essentielles sur cette activité qui concerne 158 000 hectares de pleine mer, dont les 4 hectares de réserve nécessaires au développement du plan. Ceci inclurait des informations sur les activités de pêche qui, que l'on sache, proviennent de la Martinique, de la Guadeloupe, et d'ailleurs.
82. Le Venezuela a donc besoin d'une aide à évaluer les pêcheries dans la zone protégée, en particulier celles qui sont réalisées par d'autres îles des Caraïbes orientales, et pour créer les limites de la réserve, notamment la zone marine.
83. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a réitéré son soutien au programme, et spécifiquement à la proposition du Secrétariat d'allouer environ 150 000 dollars aux Plans d'action pour la récupération des tortues marines (STRAP) et au développement d'un plan d'action pour les mammifères marins. Elle a aussi indiqué que l'un des résultats du Dialogue de la CITES sur la tortue caret dans les Caraïbes avait été un protocole visant à assurer le suivi des sites de ponte et d'alimentation. Elle a proposé que, dans la mise en œuvre prioritaire des plans nationaux de récupération des tortues marines, le PEC dirige un programme de suivi en soutenant l'exécution des STRAP. Elle a aussi offert d'envisager de soutenir les activités de formation à la vie sauvage du Programme. Quant aux exemptions à l'article 11 à soumettre à la prochaine Conférence des Parties, elle a indiqué que ce point ne

devrait être abordé qu'après la mise en œuvre du Plan d'action sur les mammifères marins.

84. La délégation des Antilles-néerlandaises s'est félicitée des activités relatives aux espèces envahissantes prévues dans le Plan de travail et a souligné à son tour l'importance de soutenir le développement des sites de patrimoine transfrontalier envisagés dans le Programme. Abordant les activités concernant les zones protégées, elle a signalé qu'il fallait analyser les questions du tourisme au moment de mettre au point les principes directeurs sur les zones protégées qu'envisage le Plan de travail. Elle a aussi signalé l'activité d'une évaluation rapide des espèces et elle a invité instamment le Secrétariat et le CAR-SPAW à collaborer avec la Commission de la survie des espèces, rattachée à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et d'autres organes compétents en vue de accélérer l'évaluation des espèces marines, ce qui contribuerait à actualiser l'information disponible sur les espèces recensées dans le Protocole.
85. La déléguée barbadienne a suggéré qu'il fallait prendre en considération les inquiétudes des petites îles – en particulier le réchauffement mondial et les retombées sur les habitats sensibles – pendant l'exécution du Programme. Aussi le Secrétariat devrait-il envisager la possibilité de coopérer avec la Convention sur le changement climatique et avec l'ancien projet CPACC. Elle a aussi soutenu les activités concernant les espèces envahissantes et l'utilisation du Protocole de la CITES relatif au suivi des tortues carets. Elle s'est félicitée de la collaboration maintenue avec les accords multilatéraux sur l'environnement et a invité instamment le Secrétariat à envisager d'organiser avec eux, le cas échéant, des réunions mixtes.
86. L'observateur d'International Fund for Animal Welfare (IFAW) a renouvelé l'engagement de son organisme d'apporter un financement à l'atelier régional d'experts sur le développement d'un plan d'action concernant les mammifères marins, comme cela apparaît dans les rapports de STACI et de COPI.
87. L'observatrice d'ECCEA, ayant appuyé le Plan de travail proposé, a offert de soutenir dans la mesure du possible les activités pertinentes. Elle a indiqué que son organisation représentait une trentaine d'ONG et d'organisations écologiques communautaires dans la région, engagées actuellement dans des projets en rapport avec les activités de SPAW, entre autres le tourisme de nature et de patrimoine, l'éducation environnementale et la conservation des écosystèmes insulaires, le tout grâce à un cofinancement de l'Union européenne.
88. Compte tenu de son programme 2004-2007 développé en partenariat avec l'Union européenne, l'ECCEA souhaiterait renforcer sa collaboration avec le Secrétariat et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action 2004-2005 dans les domaines suivants : Renforcement des zones protégées dans les Caraïbes; Conservation des espèces en danger et menacées; Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins, tourisme durable.
89. Par ailleurs, l'ECCEA met à la disposition de toutes les Parties et des membres du Programme SPAW ses bases de données et ses recherches scientifiques sur les différents écosystèmes.

90. L'observatrice du CANARI a exprimé son intérêt de collaborer avec le Secrétariat à l'exécution des activités prévues dans les sous-programmes suivants : renforcement des zones marines protégées; ICRAN et tourisme durable. Son organisation souhaite aussi coopérer à la sélection des participants appelés à recevoir une formation en matière de suivi des ressources à des fins de gestion; les accords institutionnels pour les zones protégées; le développement des stratégies de collaboration entre les zones marines protégées et les communautés de pêcheurs; le tourisme pour un métier durable.
91. Elle a exprimé aussi son intérêt de promouvoir les principes directeurs de planification concernant les gestionnaires de ressources naturelles que CANARI est en train de mettre au point avec le concours de l'UCR-CAR du PNUE, les leçons tirées de la gestion des zones côtières et l'amélioration des métiers de la mer dans les zones marines non protégées et l'utilisation d'instruments et de méthodologies de systèmes d'information géographique simples en vue de développer des cartes d'habitat des zones marines protégées.
92. CANARI peut aussi contribuer au manuel sur le tourisme durable et des politiques et stratégies dans le but d'évaluer l'impact des expériences touristiques communautaires dans les Caraïbes. La poursuite du développement des politiques touristiques actuellement en cours à Grenade peut également contribuer à cette rédaction
93. L'observateur de Humane Society of the United States (HSUS) a noté que son organisation, et plusieurs autres représentées à la Réunion, faisaient partie d'une coalition mondiale, Réseau pour la survie des espèces, qui compte environ soixante-dix organisations oeuvrant dans le cadre de la CITES et dont les membres, qui sont pour la plupart des experts en biologie, en jurisprudence et en écologie, s'intéressent particulièrement à la conservation des espèces sauvages menacées par un commerce non durable, et pourraient mettre leurs connaissances spécialisés au service du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes.
94. L'observateur de Conservation International (CI) a dit que son organisation avait conclu, voilà trois ans, une analyse des points chauds mondiaux qui montraient en matière de biodiversité, les îles antillaises occupaient une des premières places dans le monde en matière d'espèces endémiques menacées. Aussi CI a-t-elle développé pour les Caraïbes une stratégie qui vise à s'insérer dans le contexte du Protocole SPAW. CI travaille à protéger les espèces menacées et à améliorer les zones protégées. Il intégrera les résultats de ses travaux dans le cadre de couloirs de conservation visant à harmoniser la conservation de la biodiversité avec les objectifs économiques et sociaux des communautés.
95. Il a indiqué que les analyses projetées de CI au sujet des espèces et des zones protégées vont dans le sens du Protocole SPAW. CI s'engage à contribuer à ce que le SPAW devienne un cadre efficace pour la conservation, et il travaille dans ce sens.
96. L'observateur de CI a suggéré d'inclure le texte suivant après le paragraphe 42 du Plan de travail :

...« Il faudra envisager une collaboration avec Conservation International (CI) pour définir et conserver les zones de biodiversité principales dans tous les biotopes des Caraïbes, à partir de la concentration d'espèces très sensibles, telles que les espèces en voie de disparition et celles qui apparaissent sur la listes rouge comme menacées. CI œuvre de concert avec la Commission pour la survie des espèces de l'UICN en faveur du Service d'information des espèces de cette dernière. Cette coopération vise à organiser et à divulguer des informations relatives aux menaces pesant sur les espèces et à l'étendue de ces menaces »...

97. Considérant les relations à grande échelle entre les populations biologiques et les écosystèmes dans les Caraïbes et considérant aussi la capacité du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE de convoquer des réunions avec des organisations gouvernementales, non gouvernementales, intergouvernementales et le secteur privé pour faciliter le développement d'initiatives sous-régionales, l'observateur de The Nature Conservancy (TNC) a recommandé au Secrétariat de promouvoir activement la gestion efficace de la faune et de zones protégées transfrontalières.
98. TNC et ses partenaires réalisent une évaluation biologique et socio-économique de la conservation en vue de promouvoir une planification de nature scientifique à l'échelle de toute la Caraïbe. Cette évaluation inclura des analyses d'ensemble, une cartographie des eaux douces, de la biodiversité marine et terrestre, des activités humaines et des caractéristiques socio-économiques. Cette évaluation fournira des instruments techniques visant à aider les nations à satisfaire les exigences de SPAW et d'autres traités internationaux pour la conservation de la biodiversité. TNC a invité les participants à y prendre part et a proposé de fournir formation et appui technique en plus de rendre accessible gratuitement aux gouvernements ou autres intéressés, ses bases de données, cartes et autres outils.
99. Conscient de l'importance de créer des mécanismes efficaces pour la promotion, la création et gestion efficaces d'un réseau régional de réserves marines dans les Caraïbes, la Commission Mondiale des Aires Protégées/Marines de l'IUCN (WCPA-Marine), en partenariats avec la National Oceanographic and Atmosphere Administration des États Unis d'Amérique (NOAA) – National Ocean Service International Programme, a sollicité l'aide de TNC pour développer un Plan de coordination régionale (PCR) pour l'avancement des réserves marines dans la Caraïbe, partie d'une initiatives en quatre volets pour améliorer la conservation de la diversité biologique et la gestion durable de pêcheries. L'initiative inclue : 1) l'identification des thèmes prioritaires (basé sur l'analyse antérieure et d'autres initiatives pertinentes); 2) le recrutement d'experts pour développer le PCR et sélectionner les pré-propositions de projets touchant les problèmes prioritaires; 3) l'élaboration d'un Plan de coordination stratégique régional, incluant les propositions de projets; et 4) l'identification des donateurs potentiels et la soumission du PCR avec les propositions de projets aux organisations donatrices. Trente-trois experts de la Caraïbe provenant de la communauté académique et de gestionnaires de la conservation et des pêches (organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales ou régionales) prennent part au développement du PCR et à l'évaluation et approbation des projets. La participation de ce groupe d'experts permet l'identification d'opportunités d'échange de ressources et de développement de synergies avec le but commun d'améliorer l'efficacité des réserves marine de la région. Un atelier d'experts aura lieu à la mi-juin 2003 pour l'évaluation et sélection des

projets et pour la rédaction du Plan pour soumission aux agences donatrices. La mise en œuvre du Plan aidera le Secrétariat de SPAW, dans son rôle principal, apportant son aide aux pays dans la protection des zones spécialement protégées (zones marines protégées) et des populations surexploitées (surpêchées), et ce en publicisant les efforts transfrontaliers et sous-régional aussi bien qu'aider à la Commission Mondiale de Zones protégées de la IUCN. Le Plan fournira aussi des ressources à ces efforts.

100. Ce Plan de coordination régionale comprendra des actions dans des secteurs jugés essentiels : recherche et suivi (biophysique et socio-économique); éducation et formation; gestion efficace (financement durable, application, participation de la communauté à la planification et à la gestion); communication et réseau.
101. Le mécanisme utilisé pour développer le Plan a été le suivant : utilisation des réunions, telles que la Conférence du GGFI en 2001, pour engager des discussions préliminaires sur les besoins des réserves marines; des consultations avancées par moyens électroniques; un atelier régional d'experts et d'organisations en vue de formuler le Plan (17-18 juin 2003). L'objectif de ce Plan est de tirer avantages des initiatives pertinentes déjà en marche et d'en assurer la coordination.
102. Les représentants du CAR-SPAW a remercié les participants de leur soutien à leur travail, notamment aux activités proposées pour la période biennale 2004-2005. Ceci va de pair avec l'impressionnante variété de points discutés et la qualité des débats, et les conforte dans leurs engagements vis-à-vis du Plan de travail de SPAW. Ils ont toutefois demandé au STAC de cerner les priorités du Plan de travail en vue de mieux contribuer aux activités du CAR. A cet égard, il a été convenu que les principes directeurs et l'atelier relatif à l'évaluation des zones protégées constituaient la principale priorité du CAR. Les autres activités du Plan de travail seront réalisées en fonction des ressources financières et techniques qui resteront disponibles.
103. En accord avec la recommandation 3 de l'ordre du jour, la délégation des Etats-Unis a été invitée à faire une présentation sur l'initiative de l'eau blanche à l'eau bleue (WW2BW) et sa relation avec le Plan de travail de SPAW 2004-2005. Le délégué des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'il s'agissait d'une initiative en partenariat de WSSD, fondée sur une approche de la gestion intégrée des eaux douces et des écosystèmes marins. Elle part de l'idée que la disponibilité des financements pour les projets est limitée et que les progrès dépendent de la possibilité d'assurer les fonds et les opportunités existants par le biais de l'établissement de partenariats. Parmi ses objectifs, la WW2BW espère stimuler des partenariats pour avancer vers le développement durable. L'initiative a débuté dans la région des Grandes Caraïbes mais on espère qu'elle va s'étendre à d'autres régions du monde. L'initiative a identifié le besoin de mener à bien des actions pour affronter les problèmes liés à la pollution ou à l'impact négatif des activités dans les bassins versants, tels la pêche intensive, la destruction ou la disparition des écosystèmes marins importants, la navigation et le transport maritime (déversement des eaux de ballaste, installations portuaires insuffisantes) et le tourisme. L'initiative espère jouer un rôle de catalyseur afin d'améliorer la collaboration entre les gouvernements, les organismes intergouvernementaux, les ONG et le secteur privé, d'améliorer les partenariats existants, d'en susciter de nouveaux, de renforcer les compétences et les meilleures pratiques.

104. Il souhaiterait réaliser une Conférence sur le WW2BW en mai de 2004 à Miami. Les dispositions prises et les travaux dans le cadre de la préparation de cette Conférence incluent : la création d'un Comité de direction composé de des gouvernements, des organismes internationaux, des universités, des ONG, du secteur privé et autres. On a identifié quatre thèmes (gestion des écosystèmes marins, tourisme durable, transport maritime et gestion intégrale des bassins versants) et ses sous-comités pertinents.
105. De plus, une présidence collégiale qui comporte des représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du PNUE/PEC et du gouvernement des États-Unis d'Amérique ont été établis des consultations avec des gouvernements de la région ont été actualisés.
106. Les objectifs de la Conférence incluent : identifier les besoins, les lacunes et les actions pour y remédier ; identifier des partenariats et des projets nécessaires ; identifier des méthodes efficaces qui puissent être reproduites.
107. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique financera la conférence ainsi que la participation des représentants des différents pays ; et le « Environmental Defense Fund », une ONG des Etats-Unis d'Amérique, apportera aussi des fonds mais il nécessite un financement supplémentaire doit être trouvé bien qu'il serait nécessaire de mettre en place une stratégie de recherche de fonds. Il a été décidé que UCR/CAR élaborera un mécanisme d'échange d'information qui sera un point de rencontre pour la région des Caraïbes, afin de fournir et de diffuser des informations sur le développement de l'initiative.

POINT 10: AUTRES POINTS

108. Les participants à la Réunion ont été invités à soulever d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour, mais en rapport avec les objectifs de la Réunion.
109. Le Secrétariat a présenté, au nom du World Resources Institute (WRI), un bref résumé du projet Récifs coralliens en péril, financé et promu par l'ICRAN et visant à analyser la pollution et la sédimentation dans les Caraïbes à partir des bassins versants. Le projet vise à estimer, à titre préliminaire, les menaces de pollution due à des sources terrestres qui pèsent sur les récifs coralliens, et ce en appliquant un modèle intégrant des données brutes et interprétées sur le potentiel d'érosion, sur la délimitation et les caractéristiques des bassins versants, sur les paramètres du débit des fleuves et sur le dépôt des sédiments à l'embouchure des fleuves.
110. L'utilité de ce projet mondial lancé au départ dans la mer d'Asie du Sud-Est a été mise en évidence par les premiers résultats qui ont montré que la gestion des zones marines protégées et des ressources peut devenir plus efficace lorsqu'on dispose de données précises et mises à jour qui permettent d'identifier les priorités.
111. Le WRI vise à diffuser largement et gratuitement les résultats de cette étude, mais il demande que les organisations, les institutions ou les individus en mesure de lui fournir des données pour améliorer les phases d'étalonnage et de test du projet rejoignent ce partenariat, qui est financièrement soutenu par la Fondation des

Nations Unies, par le biais du Projet ICRAN, l'Agency for International Development des États-Unis (US/AID) et le PNUE-UCR/CAR. Pour affiner les résultats du modèle, il a particulièrement besoin de données et d'informations sur les points suivants:

- Un modèle d'élévation numérique de haute définition (90m)
- Des données sur les variations du taux d'érosion dans le temps (pour différents changements de couverture des sols)
- Des données haute résolution sur les précipitations (valeurs maximales et événements extrêmes)
- Des données sur la pollution par les nutriments
- Des données pour étalonner le modèle

112. Le Secrétariat a mis l'accent sur l'intérêt de ce projet qui fournit des informations nouvelles et rend ses résultats accessibles et sur le fait que la qualité de sa version finale aidera à combler le manque de données et les insuffisances qui ont été identifiées.
113. Le Secrétariat a informé les participants de diverses initiatives concernant les Caraïbes et pouvant bénéficier au PEC qui faciliterait la coordination et la collaboration requises.
114. L'une de ces initiatives, lancée par l'Association des États des Caraïbes (AEC) et par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), vise à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies désigne les Caraïbes comme une région spéciale en matière de développement durable. Les recommandations de la Première Réunion de Groupe technique consultatif de l'AEC sur la mer des Antilles ont été présentées sous forme de résumé, dont celles qui demandent une coopération plus étroite avec le PEC et un soutien accru à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles.
115. L'Évaluation de la mer des Antilles, financée elle aussi par l'AEC, exécutée par l'University of West Indies (St. Augustine, Trinité-et-Tobago) et par la fondation Cropper, a tenu sa première Réunion d'experts en vue de concevoir ladite évaluation. Le Secrétariat a informé qu'il en faciliterait la coordination en partenariat avec d'autres évaluations régionales et mondiales, à savoir le Global Environment Outlook (PNUE-GEO) et le Global International Water Assessment (GIWA).
116. La dernière initiative présentée a concerné l'Information sur la biodiversité des Caraïbes exécutée par le Centre avancé d'identifications taxonomiques (ETI) des Pays-Bas, qui vise à accroître l'accès aux informations sur la biodiversité, la prise de conscience à leur égard, ainsi que la capacité et la possibilité de les utiliser. Le Secrétariat en facilitera la coordination de concert avec d'autres initiatives similaires (par exemple, avec l'Interamerican Biodiversity Information Network (IABIN) et la Convention sur la diversité biologique).
117. Le coordonnateur du PEC a annoncé que M. Timothy J. Kasten, Administrateur de Programmes d'AMEP, avait été promu à la Division de mise en œuvre de la politique sur l'environnement (DEPI) où il est censé continuer de soutenir le PEC. L'UCR-CAR a entrepris les démarches de recrutement pour le poste vacant. Dans

l'attente du choix d'un fonctionnaire permanent, un consultant a été engagé pour six mois afin d'assurer le suivi du programme de coordination.

118. Il a été fait mention de la situation financière difficile du Fonds d'affectation spéciale et le Secrétariat a demandé aux participants de solliciter la contribution de leur gouvernement. Les Etats membres du PEC ont aussi été appelés à faire des offres d'accueil de la Onzième Conférence intergouvernementale et de la huitième Réunion des Parties contractantes, prévues pour le second semestre de 2004. Conformément à la décision I de la Septième Conférence intergouvernementale, les coûts engagés par le pays d'accueil pourront être crédités au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes pour y couvrir ses arriérés. Les Etats du PEC ont aussi été invités à accueillir la Troisième Réunion du STAC de SPAW qui devra se tenir en 2005.
119. Finalement, le coordonnateur a attribué la plupart des succès du Programme régional SPAW au sérieux de la coordination et de la collaboration avec les ONG. Il a encouragé les participants à les consolider et à inclure le secteur privé, notamment en matière d'éducation environnementale.

POINT 11: ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION

120. Le rapporteur de la Réunion a présenté le projet de rapport de la Réunion [document UNEP(DEC)/CAR WG.2254/6] que la Réunion a adopté une fois introduits les amendement et les corrections pertinents

POINT 12: CLÔTURE DE LA RÉUNION

121. Dans ses remarques de clôture, le Président de la Réunion, M.Paul Hoetjes; a remercié les Parties, les gouvernements membres et les organisations pour leurs participations à la Réunion et leur esprit de coopération pendant les délibérations. Il a aussi remercié tous les membres de son Gouvernement et les organisations pertinentes de Curaçao qui ont rendu possible la Réunion, incluant l'Hôtel Lion's Dive qui a fourni appui et d'excellentes facilités. Il a noté que son gouvernement considère cette opportunité un honneur, ayant reconnu le Protocole SPAW comme le traité le plus important au niveau régional et un des plus importants mondialement pour la conservation de la diversité biologique. Il a aussi remercié le Secrétariat pour avoir travaillé en étroite collaboration avec son Gouvernement pour la convocation et exécution de cette Réunion, couronnée de succès.
122. M. Nelson Andrade, Coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, a remercié le Gouvernement des Antilles-néerlandaises pour sa contribution formidable pour la Réunion et souligné en particulier le rôle du Président de la Réunion, M. Paul Hoetjes. M. Andrade a aussi remercié les Parties et les participants de leurs délibérations productives et le travail de tous les personnes qui ont rendu possible la Réunion y compris l'équipe d'appui locale, le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs.

123. L'Administrateur du Programme SPAW, Mme Alessandra Vanzella-Khoury a remercié le gouvernement hôte et son équipe. Elle a remercié les organisations et les gouvernements présents pour leur encouragement et leur appui au Secrétariat. Elle a demandé à toutes les Parties de continuer leur appui au Programme et au Protocole SPAW, ainsi qu'aux réunions du Programme, pendant la période intersessionnelle aussi bien que dans le cadre d'autres initiatives et traités régionaux et mondiaux. Elle a ajouté que les objectifs du Protocole SPAW pourraient être réalisés seulement avec l'appui de tous les gouvernements et organisations partenaires.
124. M. Kaufmann, de la part des NGO présents, a noté que les programmes de la vie sauvage et les zones protégées des Caraïbes sont très bien appuyés et renforcés par la base légale de la Convention de Cartagène, le Protocole SPAW et les autres Protocoles. De plus, la synergie qui existe entre l'UCR, les gouvernements et les organisations non-gouvernementales est aussi garante d'un succès. Il a dit, au nom des organisations non-gouvernementales, qu'il appréciait beaucoup l'opportunité de participer aux Réunions de SPAW et espère que ses interventions n'aient pas occupé trop de temps puisqu'il est parfois passionné.
125. M. Kaufmann a remercié le Président, M. Hoetjes, pour l'enthousiasme de sa très bonne direction assurant le succès de la réunion. Il a aussi exprimé son appréciation du haut standard reçu des Antilles néerlandaises pendant le séjour.
126. L'Observateur de Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS) a remercié les Parties et le Secrétariat pour l'opportunité de participer à la Réunion et les a félicité de leur très bon travail. Elle a réitéré l'appui de son organisation au travail du Programme SPAW et a remercié le Secrétariat pour endosser les documents d'éducation publique produit par WDCS en appui de SPAW.
127. Le délégué du gouvernement de la Colombie a aussi remercié le Gouvernement des Antilles-néerlandaises et le Secrétariat de la part des Parties pour une Réunion bien organisée et productive. Elle a reconnu le travail remarquable du Groupe de travail *Ad Hoc* pendant la période intersessionnelle et a remercié le Président pour sa direction exceptionnelle. Elle a réitéré l'appui de son Gouvernement au défi de mettre en place le Plan de travail de SPAW et a poussé les Parties et Gouvernements à appuyer activement le Protocole et son Programme Régional à tous les niveaux.
128. La Réunion a été close à 16:00 heures le vendredi 6 juin mai 2003 par le Président et le secrétariat.

ANNEXE I: ORDRE DU JOUR

ODRE DU JOUR

Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des Officiers
3. Organisation de la Réunion
 - a) Règles de procédure
 - b) Organisation du travail
4. Adoption de l'ordre de jour
5. Etat de la mise en oeuvre des décisions de COP1 et COP2 de SPAW et des recommandations de la première réunion du STAC
6. Compte-rendu du Groupe de travail *Ad Hoc* concernant la révision des critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du protocole SPAW
7. L'état de la mise en oeuvre du plan de travail et du budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2002-2003
8. Compte-rendu du Centre d'activités régional de SPAW (SPAW/CAR) sur les opérations du CAR
9. Plan de travail et budget du Programme régional SPAW pour la période biennale 2004-2005
10. Autres points
11. Adoption du rapport de la réunion
12. Clôture de la réunion

ANNEXE II: RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION DE LA RÉUNION

La réunion décide:

Ayant convoqué la Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes;

Ayant examiné l'état d'exécution des décisions adoptées par les Première et Deuxième Conférences des Parties contractantes et les recommandations de la Première Réunion du STAC [UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.3] ;

Ayant pris note de l'état d'exécution du Plan de travail et de budget du Programme régional SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003 [UNEP(DEC)/CAR WG.25/4] ;

Ayant examiné le rapport final du Groupe de travail *ad hoc* pour la révision des critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW [UNEP(DEC)/CAR WG.25/3] ;

Ayant examiné le projet de Plan de travail et de budget du Programme SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005 [UNEP(DEC)/CAR WG.25/5] et le rapport du Centre d'activité régional de SPAW (CAR-SPAW) sur le fonctionnement du CAR [UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.4],

RECOMMANDATION I

Ayant pris note de la décision de la Deuxième Conférence des Parties concernant l'activité du Groupe de travail *ad hoc* pour les critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW ;

Ayant examiné et révisé les critères proposés apparaissant dans le rapport dudit Groupe de travail [UNEP(DEC)/CAR WG.25/3],

Recommande :

1. Que la Troisième Conférence des Parties au Protocole SPAW adopte les critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW, tels que présentés à l'annexe IV de la présente Recommandation.
2. Que ces critères soient, si besoin était, dûment examinés et actualisés.

RECOMMANDATION II

Prenant note de l'article 11, paragraphe 4, et de l'article 19, paragraphe 3, du Protocole SPAW;

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail *ad hoc* pour la révision des critères relatifs aux listes d'espèces apparaissant aux annexes du Protocole SPAW [UNEP(DEC)/CAR WG 25/3]

Recommande que :

- 1) Une procédure concernant la présentation et l'adoption des propositions des espèces devant être inscrites aux annexes I, II et III, ou supprimées, soit mise développée et adoptée.
- 2) Ladite méthode devrait inclure ce qui suit :
 - a. La Partie souhaitant indiquer des espèces à inclure aux annexes ou à les y supprimer devra préparer la documentation appropriée et dûment fondée. Elle pourra toutefois demander au CAR de l'aider à préparer ladite documentation en lui fournissant des contacts avec les experts et les institutions pertinents qui fourniront des conseils et une aide techniques, et un accès à la littérature correspondante,
 - b. La documentation d'appui devra suivre la présentation indiquée à l'article 19, paragraphe 3, et démontrer que les critères relatifs aux listes de SPAW, tels qu'adoptés par la Conférence des Parties sont applicables. Elle doit inclure une bibliographie appropriée et, si besoin était, faire l'objet d'un examen minutieux. La Partie concernée peut soumettre le projet de documentation à un examen impartial. Le CAR-SPAW peut être en mesure de suggérer des relecteurs fiables.
 - c. Le texte final de toute documentation d'appui doit être soumis au Secrétariat de SPAW au moins quatre mois avant la réunion du STAC où le point sera examiné, à moins que le Secrétariat ne fixe une autre date limite).
 - d. Passé cette date, le Secrétariat informera la Partie de la liste des espèces qui sera examinée à la prochaine réunion du STAC. Il devra, au plus vite, faire en sorte que la documentation d'appui soit traduite dans les langues officielles du Protocole. Ceci fait, ladite documentation devra être distribuée aux Parties contractantes selon le protocole établi par le Secrétariat pour la distribution des documents et être informatisée sur le site Internet.
 - e. Le Secrétariat devra, si possible, fournir à la réunion du STAC les commentaires écrits sur les proposition présentées émanant des Parties et des observateurs.
 - f. Le STAC pourra, conformément à l'article 11, paragraphe 4(b), recommander l'adoption ou le rejet de la proposition, ou conditionner sa future adoption à la présentation d'un supplément d'informations scientifiques et techniques.
 - g. Dans ce dernier cas, la Conférence des Parties pourra analyser, dans le cadre de son examen de la proposition, dans quelle mesure les conditions formulées par le STAC ont été remplies.

RECOMMANDATION III

Ayant examiné l'état d'exécution des décisions des Première et Deuxième Conférences des Parties contractantes et les recommandations de la Première Réunion du STAC [UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.3], ainsi que le projet de Plan de travail et de budget du Programme SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005 [UNEP(DEC)/CAR WG.25/5],

Recommande que :

- 1) Dans le cadre de l'exécution du sous-programme c) du Plan de travail de SPAW pour la période biennale 2004-2005, le CAR-SPAW, en partenariat avec l'UCR-CAR, les gouvernements et les partenaires pertinents, continue d'élaborer le projet de principes directeurs visant à empêcher que les espèces ne deviennent en danger ou ne soient menacées d'extinction. Le CAR-SPAW fera circuler aux membres du STAC et aux parties intéressées à des fins d'examen un projet de document dans ce sens et il incorporera ensuite les commentaires appropriés reçus dans un projet de document actualisé qui sera soumis à la Troisième Conférence des Parties contractantes à des fins d'examen et de prise de décision.

RECOMMANDATION IV

Ayant examiné l'état d'exécution des décisions des COP1 et COP2 de SPAW et les recommandations de la Première Réunion du STAC (UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.3), ainsi que le projet de Plan de travail et de budget du Programme SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005 (UNEP(DEC)/CAR WG.25/5),

Recommande que :

- 1) Le CAR-SPAW et le Secrétariat engagent en priorité, dans les meilleurs délais possibles, les démarches en vue d'organiser l' « Atelier chargé de mettre au point les principes directeurs devant permettre d'évaluer et de recenser les zones protégées », notamment en engageant, à travers le serveur de SPAW et sous la coordination du CAR-SPAW, des consultations entre les gouvernements et les Parties impliquées, en vue d'aboutir à un projet de principes directeurs qui sera discuté durant l'Atelier.
- 2) Cet Atelier sera programmé, si possible, aux dates prévues (novembre 2003), ou au plus tard au premier trimestre de l'année 2004.

RECOMMANDATION V

Ayant examiné le projet de Plan de travail et de budget du Programme régional SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005 [UNEP(DEC)/CAR WG.25/5],

Recommande :

De reconsidérer le projet de Plan de travail et de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 à partir des commentaires et des recommandations faits à la présente Réunion et de soumettre cette nouvelle version, à des fins d'examen et d'adoption, à la Troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, à la Onzième Conférence intergouvernementale du Plan d'action et à la Huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

ANNEXE III: LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de Travail

| | |
|-----------------------|--|
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/1 | Ordre du jour provisoire |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/2 | Ordre du jour provisoire annoté |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/3 | Rapport final du Groupe de travail Ad Hoc concernant la révision des critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du protocole SPAW |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/4 | L'état de la mise en œuvre du Plan de travail et du budget de SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003 |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/5 | Projets de Plan de travail et de budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005 |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/6 | Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à préparer pendant cette réunion) |

Documents d'Information

| | |
|---------------------------|---|
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.1 | Liste provisoire des documents |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.2 | Liste provisoire des participants |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.3 | L'état de l'exécution des décisions de COP1 et COP2 de SPAW et des recommandations de la Première réunion du STAC |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.4 | Rapport du Centre d'Activités Régionales de SPAW (SPAW/CAR) sur les opérations du CAR |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.5 | Directory of Members SPAW Protocol listserve (anglais seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3 | Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque , 6 mai 2002) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/6 | Applications constituant une priorité pour les Parties et le Secrétariat depuis l'entrée en vigueur du Protocole y compris les Priorités du STAC |
| ICRI/UNEP, 2002 | Report of the Regional Workshop for the Tropical Americas. Cancun, Mexico, 12 - 14 June 2002 (anglais seulement) |

| | |
|-----------------------------|---|
| UNEP(DEC)/CAR IG.22/6 | Projets de Plan de travail et de budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2003 |
| UNEP(DEC)/CAR IG.22/9/Rev.1 | Rapport sur l'établissement et la coordination des centres et réseaux d'activités régionales du Programme pour l'environnement des Caraïbes |

Documents de la Salle de Conférence

| | |
|---------------------------|---|
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.1 | Projet de Plan de travail du Centre d'activités régional de SPAW pour la période biennale 2004-2005 (anglais et français seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.2 | Proposed Activities for Consideration in the Development of the SPAW Marine Mammal Action Plan (anglais et espagnol seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.3 | Watershed-Based Analysis of Pollution and Sedimentation for the Wider Caribbean (English only) |

Documents de Référence

| | |
|-----------------------|--|
| UNFF/COCATRAM, 2003 | Reunión de Expertos Designados por los Gobiernos sobre la Transferencia de Tecnologías Ecológicamente Racionales para el Manejo Sostenible de los Ecosistemas de Manglar en América Latina y el Gran Caribe. Managua, Nicaragua, 3 al 5 de marzo de 2003. (espagnol seulement) |
| UNEP/GC.22/INF/14 | Linkages among and support to environmental and environmental-related conventions. Note by the Executive Director. Nairobi, 3-7 February 2003 (anglais seulement) |
| UNEP, 2003 | Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, May 2003 (anglais seulement) |
| GCRMN et al, 2002 | Status of Coral Reefs of the World: 2002. (anglais seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.22/8 | Rapport de la Dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque ; du 7 au 11 mai 2002) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.22/5 | Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2002-2006 |

| | |
|---------------------------|---|
| UNEP(DEC)/CAR WG.23/6 | Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. (La Havane, Cuba, du 24-25 septembre 2001) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/7 | Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.6 | Rapport du Gouvernement de la France sur l'état du Centre d'activités régionales SPAW en Guadeloupe |
| UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.7 | International Coral Reef Action Network (ICRAN): A Global Partnership for Coral Reefs – A Summary (anglais seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3 | Éléments de développement du Plan d'action pour les mammifères marins dans les Grandes Antilles : Rapport sur la répartition des mammifères marins |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.4 | Rapport pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène 1983) et ses protocoles, y compris le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (février 2001) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.6 | Liens de collaboration entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Carthagène dans le domaine de la biodiversité marine et côtière |
| UNEP/Ramsar, 2000 | Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean (Cartagena, 1983) and the Bureau of the Convention on Wetlands (Ramsar, 1971) (anglais seulement) |
| UNEP(OCA)/CAR IG.11/7 | Le cadre légal proposé pour les opérations administrative, technique et financière de CAR et de RAR |
| UNEP(OCA)/CAR WG.19/6 | Rapport de la Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. (Kingston, Jamaïque, du 11 au 13 octobre 1995) |

| | |
|---------------------------------|--|
| UNEP(OCA)/CAR WG.11/7 | Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW) (Guyane française, du 3 au 5 mai 1993) |
| UNEP(OCA)/CAR WG.5/1 | Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) pour le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW) (Kingston, Jamaïque, du 4 au 8 mai 1992) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/3 | Évaluation du travail du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/4 | Étendue et structure du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW |
| UNEP(DEC)/CAR IG.20/5 | Relations entre le Protocole SPAW, le STAC et le travail entrepris par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifique, technique et technologique (SBSTTA) pour la Convention sur la diversité biologique (CBD) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.19/5 | Rapport d'activités sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Exercice biennal 2000-2001 (y compris l'état du Programme régional SPAW) |
| UNEP(WATER)/CAR WG.22/5 | Rapport de la Quatrième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999) |
| UNEP(DEC)/CAR IG. 17/INF.6 | International Trade in Species listed in both the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) and the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) (anglais seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5/Add.1 | U.S. Comments on SPAW-CITES Compatibility issues (anglais seulement) |
| UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5 | Legal Assessment of "Compatibility" issues between the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) to the Cartagena Convention and the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) (anglais seulement) |

| | |
|-----------------------------------|--|
| IUCN Species Survival Commission, | CITES: A Conservation Tool - A Guide to Amending the Appendices to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. 6th Edition (anglais seulement) |
| UNEP/GC/3/Rev.3,1998 | Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE |
| UNEP(OCA)/CAR IG.12/7 | Rapport de la Septième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Quatrième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes : Kingston ; Jamaïque ; du 12 au 14 décembre 1994 |
| UNEP(WATER)/CAR WG.11/INF.6 | Mémoire de Coopération entre le Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène, 1983) et ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Nairobi, 1992) |
| UNEP, 1991 | Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final |
| UNEP, 1990 | Conférence des plénipotentiaires relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final |
| UNEP, 1983 | Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) |

ANNEXE IV: LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES/ PARTES CONTRATANTES

| <i>Participants/ Participants/ Participantes</i> | <i>Title/Titre/Título</i> | <i>Address/Adresse/Dirección</i> | <i>Tel./Fax/E-mail</i> |
|---|--|--|--|
| <u>ARUBA</u> | | | |
| Byron Gregory Boekhoudt | Policy Advisor | Ministry of Labour, Culture and Sports Victor Hugostraat 10-IV Oranjestad Aruba | Tel. (297) 588-0900 Fax: (297) 588-0331 macs@setarnet.aw |
| <u>BARBADOS / BARBADE / BARBADOS</u> | | | |
| Julia Horrocks | Senior Lecturer in Biology | Dept. of Biological & Chemical Sciences UWI – Cave Hill Campus P. O. Box 64 Bridgetown | Tel: (246) 417-4320/4324 Fax.: (246) 417-4325 horrocks@uwichill.edu.bb |
| <u>COLOMBIA / COLOMBIE / COLOMBIA</u> | | | |
| Dalila Caicedo | Profesional Especializada | Dirección Técnica de Ecosistemas Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo Territorial Calle 37 No. 8-40 Bogotá | Tel.: (57-1) 332-3434 Fax.: (57-1) 288-9978 dcaicedo@minambiente.gov.co |
| <u>CUBA / CUBA / CUBA</u> | | | |
| Reinaldo Estrada Estrada | Director | Centro Nacional de Areas Protegidas (CNAP) Calle 18 A No. 4114 Playa, Havana | Tel.: (537) 202-7970 Fax.: (537) 204-0798 Rey@ama.cu |
| Pedro Julio Ruiz Hernandez | Asesor | Centro Nacional de Areas Protegidas (CNAP) Calle 18 A No. 4114 Playa, Havana | Tel.: (537) 202-7970 Fax.: (537) 204-0798 pruiz@ama.cu |
| Enrique Moret Hernandez | Especialista | Dirección de Cooperación Internacional Ministerio de Ciencia Tecnología y Medio Ambiente Capitolio Nacional Prado y San José 10 200 Habana Vieja, Ciudad Habana | Tel.: (537) 867-0606 Fax.: (537) 338-054 emoret@citma.cu |
| <u>NETHERLANDS ANTILLES / ANTILLES NEERLANDAISES / ANTILLAS NEERLANDESAS</u> | | | |
| Joan Theodora Brewster | Minister of Public Health and Social Development | Directorate of Public Health Department of Environment and Nature Conservation Santa Rosaweg 122 Curaçao | Tel.: (5999) 736-3530 Fax.: (5999) 736-3505 |
| Paul Hoetjes | Senior Policy Advisor | Directorate of Public Health Department of Environment and Nature Conservation Santa Rosaweg 122 Curaçao | Tel.: (5999) 736-3530 Fax.: (5999) 736-3505 paul@mina.vomil.an |
| Maarten Schuit | Manager | Bonaire National Marine Park (STINAPA) P. O. Box 368, Bonaire | Tel. : (599) 717-8444 Fax. : (599) 717-7318 marinepark@bmp.org |

UNEP(DEC)/CAR WG.25/6
Annexe IV, Page 2

| <i>Participants/ Participants/ Participantes</i> | <i>Title/Titre/Título</i> | <i>Address/Adresse/Dirección</i> | <i>Tel./Fax/E-mail</i> |
|--|---------------------------|---|--|
| Eric Newton | Policy Advisor | Directorate of Public Health Department of Environment and Nature Conservation Sta. Rosaweg 122 Willemstad, Curaçao | Tel: (5999) 736-3530 Fax: (5999) 736-3505 milvomil@cura.net |
| Mario Kleinmoedig | Policy Advisor | Directorate of Public Health Department of Environment and Nature Conservation Sta. Rosaweg 122 Willemstad, Curaçao | Tel: (5999) 736-3530 Fax: (5999) 736-3505 milvolmil@cura.net |
| Darryllin van der Veen | Legal Advisor | Directorate of Foreign Relations Fort Amsterdam 4 Willemstad, Curaçao | Tel: (5999) 461-3933 Fax: (5999) 461-7123 darryllin.vanderveen@gov.an |
| Letitia Buth | Head | Department of Environment and Nature Conservation Directorate of Public Health Santa Rosaweg 122 Curaçao | Tel: (5999) 736-3530 Fax: (5999) 736-3505 milvomil@cura.net |
| Gerard van Buurt | Head Fisheries Section | Department of Agriculture and Fisheries Klein Kwartier 33 Curaçao | Tel: (5999) 737-0288 Fax: (5999) 737-0723 gvbuurtd@dlv34.gobiernu.com |
| Gijs Van Hoorn | Environmental Officer | Island Government of Bonaire Kaya Amsterdam 23 Bonaire | Tel.: (599) 717-8130 Fax.: (599) 717-6980 drob@bonairelive.com |

ST. LUCIA / STE. LUCIE / STA. LUCIA

| | | | |
|---------------|---------------------|--|--|
| Susanna Scott | Fisheries Biologist | Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Dept. of Fisheries Pointe Seraphin Castries, St. Lucia | Tel.: (758) 468-4138 Fax.: (758) 452-3853 deptfish@slumaffe.org |
|---------------|---------------------|--|--|

ST. VINCENT & THE GRENADINES / ST. VICENTE ET LES GRENADINES & /

SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

| | | | |
|----------------|--------------------------|--|--|
| Leslie Straker | Fisheries Officer (Data) | Ministry of Agriculture and Fisheries Fisheries Division Kingstown | Tel.: (784) 456-1178 Fax.: (784) 457-2112 fishdiv@caribsurf.com |
|----------------|--------------------------|--|--|

TRINIDAD & TOBAGO / TRINITE ET TOBAGO / TRINIDAD Y TABAGO

| | | | |
|----------------|-------------------------------------|--|--|
| Courtenay Park | Assistant Conservator of Forests | Forestry Division Long Circular Road St. James | Tel.: (868) 622-7476 Fax.: (868) 628-5203 forestry@tsst.net.tt Cpark24@yahoo.com |
|----------------|-------------------------------------|--|--|

UNITED STATES OF AMERICA / LES ETATS UNIES / ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

| | | | |
|-------------------|-------------------------------------|--|--|
| Richard M. Wilbur | Advisor | U.S. Department of State Office of Oceans Affairs 2201 C Street NW, Room 5806 Washington, DC 20520 | Tel: (202) 647-3879 Fax: (202) 647-9099 wilburm2@state.gov |
| Nancy Daves | International Affairs Specialist | National Oceanic & Atmospheric Administration (NOAA) National Marine Fisheries Service Office of Protected Resources 1315 East-West Highway Silver Spring, MD 20910 | Tel.: (301) 713-2319 Fax.: (301) 713-0376 nancy.daves@noaa.gov |

VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA

| <i>Participants/ Participants/ Participantes</i> | <i>Title/Titre/Título</i> | <i>Address/Adresse/Dirección</i> | <i>Tel./Fax/E-mail</i> |
|--|---------------------------|---|---|
| Sara Isabel Galvez Figueroa | Jefe de División | Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales Dirección General de Fauna y Diversidad Biológica Dirección de Areas Naturales Protegidas para la Fauna Centro Simón Bolívar, Torre Sur Piso 6 Caracas | Tel.: (58-212) 408-2152 / 2153 Fax.: (58-212) 408-2148 sgalvez@marn.gov.ve |
| Xabier Mirena Elguezabal Astoreka | Director | Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales/Dirección General de Fauna y Diversidad Biológica Dirección de Areas Naturales Protegidas Centro Simon Bolivar Torre Sur, Piso 6 El Silencio, Caracas | Tel.: (58-212) 408-2150 / 2153 Fax.: (58-212) 408-2148 xelguezabal@marn.gov.ve |

OBSERVERS / OBSERVATEURS / OBSERVADORES

| <i>Participants/ Participants/ Participantes</i> | <i>Title/Titre/Título</i> | <i>Address/Adresse/Dirección</i> | <i>Tel./Fax/E-mail</i> |
|--|------------------------------|--|--|
| <u>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI / REINO UNIDO</u> | | | |
| David Connor | Head Marine Habitats Team | Joint Nature Conservation Committee Monkstone House City Road Peterborough, PE1 1JY | Tel.: +44 1733 866837 Fax.: +44 1733 555948 david.connor@jncc.gov.uk |

| | | | |
|--|--------------------|---|--|
| <u>CARIBBEAN NATURAL RESOURCES INSTITUTE (CANARI)</u> | | | |
| Tighe Geoghegan | Associate | Fernandes Industrial Centre Eastern Main Road Laventille, Trinidad and Tobago | Tel/Fax.: (340) 778-2278 tighe@islands.vi |
| Gillian Cooper | Associate Director | Fernandes Industrial Centre Administration Building Eastern Main Road Laventille, Trinidad and Tobago | Tel.: (868) 626-6062 Fax.: (868) 626-1788 gillian@canari.org info@canari.org |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <u>CONSERVATION INTERNATIONAL, CENTER FOR APLIED BIODIVERSITY SCIENCE (CI-CABS)</u> | | | |
| Michael Smith | Senior Research Fellow | 1919 M Street, NW Washington, D. C. 20036 USA | Tel.: (202) 912-1520 Fax.: (202) 912-0772 m.smith@conservation.org |
| Don Martina | Senior Advisor International Affairs | F.D. Rooseveltweg 379 Curaçao, Netherlands Antilles | Tel.: (5999) 9868-1189 Fax.: (5999) dmartina@cura.net |

| | | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|--|--|
| <u>CURACAO SEA AQUARIUM</u> | | | |
| Steven Piontek | Education and Research Manager | Bapor Kibra z/n P. O. Box 3102 Curaçao, Netherlands Antilles | Tel.: (5999) 461-6666 Fax.: (5999) 461-0988 steve@curacao-sea-aquarium.com |

| | | | |
|---|----------|--|--|
| <u>EASTERN CARIBBEAN CETACEAN NETWORK (ECCN)</u> | | | |
| Nathalie Ward | Director | P. O. Box 130 BQ Bequia St. Vincent & the Grenadines | Tel.: (508) 548-3313 Fax.: (508) 548-1393 nward@mbl.edu |
| or | | | |
| P. O. Box 573 Woods Hole, MA 02543 USA | | | |

| | | | |
|---|-------------------------------|---|--|
| <u>EASTERN CARIBBEAN COALITION FOR ENVIRONMENTAL AWARENESS (ECCEA)</u> | | | |
| Lesley Suttty | CEO and Head of Operations | Museum of Natural History BP 4030 Terres Sainville 97254 Fort de France CEDEX Martinique, FWI | Tel. : (569) 569 656725, 696 3323 48 Fax. : (33-1) 46 34 21 03, (596) 596-65 67 25 lsuttty@wanadoo.fr , eccea@candw.lc |

| <i>Participants/ Participants/ Participantes</i> | <i>Title/Titre/Título</i> | <i>Address/Adresse/Dirección</i> | <i>Tel./Fax/E-mail</i> |
|---|---|---|---|
| <u>FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)</u> | | | |
| Bisessar Chakalall | Senior Fishery Officer Secretary of Western Central Atlantic Fishery Commission (WECAFC) | 2 nd . Floor United Nations House Marie Gardens, Hastings Christ Church, Barbados | Tel.: (246) 426-7110/429-2002 Fax.: (246) 427-6075 Bisessar.chakalall@fao.org Fao-slac@fao.org |
| or | | | |
| P. O. Box 631-C Bridgetown, Barbados | | | |
| <u>HUMANE SOCIETY OF THE UNITED STATES (HSUS)</u> | | | |
| Ronald Orenstein | Project Director | International Wildlife Coalition 1825 Shady Creek Court Mississauga, Ontario, Canada | Tel.: (905) 820-7886 Fax.: (905) 569-0116 ornstn@rogers.com |
| <u>HUMANE SOCIETY OF THE US – WILDLIFE LAND TRUST (HSUS-WLT)</u> | | | |
| Milton Kaufmann | President | 19102 Roman Way Montgomery Village MD 20886-5061 USA | Tel/Fax.: (301) 948-1831 mkaufmann@comcast.net |
| <u>INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE (IFAW)</u> | | | |
| Carole Carlson | Senior Marine Science Advisor | 411 Main Street Yarmouth Port MA 02675 USA | Tel.: (508) 744-2086 Fax: (508) 744-2089 ccarlson@ifaw.org |
| <u>ISLAND RESOURCE INSTITUTE (IRI)</u> | | | |
| Milton Kaufmann | President | 19102 Roman Way Montgomery Village MD 20886-5061 USA | Tel/Fax.: (301) 948-1831 mkaufmann@comcast.net |
| <u>MONITOR CARIBBEAN (MC)</u> | | | |
| Milton Kaufmann | President | 19102 Roman Way Montgomery Village MD 20886-5061 USA | Tel/Fax.: (301) 948-1831 mkaufmann@comcast.net |
| <u>RAC/REMPEITC – Carib</u> | | | |
| Rick Rodriguez | Senior Consultant | Fokkerweg #26 Willemstad, Curaçao Netherlands Antilles | Tel. : (5999) 461-4012 Fax : (5999) 461-1966 imocr@attglobal.net |
| Gabino Gonzalez | Senior Consultant | Fokkerweg #26 Willemstad, Curaçao Netherlands Antilles | Tel. : (5999) 461-4012 Fax : (5999) 461-1966 imocr@attglobal.net |
| Carla Davelaar | Associate | Fokkerweg #26 Willemstad, Curaçao Netherlands Antilles | Tel. : (5999) 461-4012 Fax : (5999) 461-1966 imocr@attglobal.net |
| <u>REEF CARE CURAÇAO</u> | | | |
| Andre Feijs | Secretary | P.O. Box 6345 Curacao | Tel. 5999 561 9598 Fax: 5999 747 0492 Andre.feijs@piomedical.com |
| Menno van der Velde | Treasurer | P.O. Box 676 Curacao | Tel. 5999 569 2099 Fax: 5999 747 0492 velde@cura.net |
| Chrit van der Hoeven | Chairman | P.O. Box 676 Curacao | Tel. 5999 564-9726 Fax: 5999 747-0492 reefcare@cura.net |

UNEP(DEC)/CAR WG.25/6
Annexe IV, Page 6

| <i>Participants/ Participants/ Participantes</i> | <i>Title/Titre/Título</i> | <i>Address/Adresse/Dirección</i> | <i>Tel./Fax/E-mail</i> |
|--|--|--|--|
| <u>STICHTING UNIEK CURAÇAO</u> | | | |
| Theo van der Giessen | Director | Stichting Uniek Curaçao Westwerf z/n Curaçao | Tel.: (5999) 869-0384 Fax: (5999) 462-8998 uniekcure@cura.net |
| Chris Jager | Representative/Advisor | Stichting Uniek Curaçao Westwerf z/n Curaçao | Tel.: (5999) 463 0157 Fax.: (5999) 462-8998 cjcur@yahoo.com |
| Marek Vis | Project Coordinator | Stichting Uniek Curaçao Foundation Westwerf z/n Curaçao | Tel.: (5999) 462-8989 Fax.: (5999) 462-8998 marekvis@hotmail.com |
| <u>STINAPA-BONAIRE</u> | | | |
| Elsmarie Beukenboom | Director | STINAPA P. O. Box 368 Bonaire | Tel.: (599) 717-8444 Fax.: (599) 717-7318 director@stinapa.org |
| <u>THE NATURE CONSERVANCY (TNC)</u> | | | |
| Georgina Bustamante | Marine Science & Policy Advisor | 2455 E Sunrise Boulevard Penthouse S Fort Lauderdale, Fl. 33304 USA | Tel. : (954) 564-6144 Fax. : (954) 564-6184 gbustamante@tnc.org |
| Richard Jeo | Director-Greater Caribbean Eco-regional Plan | The Nature Conservancy Northeast/Caribbean Division 159 Waterman Street Providence, RI 02906, USA | Tel.: 401-751-2521 Fax.: 401-751-7596 rjeo@tnc.org |
| <u>WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION SOCIETY (WDCS)</u> | | | |
| Cathy Williamson | Captivity Campaigner | Brookfield House 38St. Paul Street Chippenham, Wiltshire SN1S 1LJ, UK | Tel.: +44 1249 449523 Fax.: +44 1249 449501 Cathy.Williamson@wdcs.org |
| Courtney Vail | US Representative | 9400 Flowerden Lane Manassas, VA 20110 USA | Tel.: (703) 368-5614 Fax.: (703) 365-9284 courtney@wdcs.org |
| <u>WORLD SOCIETY FOR THE PROTECTION OF ANIMALS (WSPA)</u> | | | |
| Guillermo Lopez | Marine Mammal Consultant | 34 Deloss Street Framingham, MA 01702 USA | Tel.: (508) 879-8350 Ext. 21 Fax.: (508) 620-0786 guiller@tricom.net |

**SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME/
SECRÉTARIAT DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES/
SECRETARÍA DEL PROGRAMA AMBIENTAL DEL CARIBE**

United Nations Environment Programme/
Programme des Nations Unies pour l'Environnement/
Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
14-20 Port Royal Street, Kingston, Jamaica
Tel: (876) 922-9267, Fax: (876) 922-9292
Website: www.cep.unep.org

| <i>Participants/Participants/ Participant</i> | <i>Title/Titre/Titulo</i> | <i>E-mail</i> |
|---|--|--|
| Nelson Andrade Colmenares | Coordinator, UNEP-CAR/RCU | nac.uneprcuja@cwjamaica.com |
| Alessandra Vanzella-Khoury | Programme Officer, SPAW | avk.uneprcuja@cwjamaica.com |
| Luc St-Pierre | CEPNET Programme Officer | lsp.uneprcuja@cwjamaica.com |
| José María Beato | Administrative Officer | txema.uneprcuja@cwjamaica.com |
| Malden Miller | ICRAN Project Manager | mwm.uneprcuja@cwjamaica.com |
| Una McPherson | Administrative Assistant | reg.uneprcuja@cwjamaica.com |
| Ingrid Lee-Smart | Computer Information Systems Assistant | uneprcuja@cwjamaica.com |
| Brenda L. Dewdney | Bilingual Secretary (SPAW) | sec.uneprcuja@cwjamaica.com |
| Donna Henry-Hernández | Bilingual Secretary (CEPNET) | uneprcuja@cwjamaica.com |

**SECRETARIAT OF THE REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PROTOCOL
CONCERNING SPECIALLY PROTECTED AREAS AND WILDLIFE (SPAW/RAC)/
SECRÉTARIAT DU CENTRE DES ACTIVITES REGIONAL POUR LE PROTOCOLE
RELATIF AUX ZONES ET A LA VIE SAUVAGE SPECIALMENTE PROTEGEES
(SPAW/RAC)/
SECRETARÍA DEL CENTRO DE ACTIVIDAD REGIONAL PARA EL PROTOCOLO SOBRE
LAS AREAS Y FLORA Y FAUNA SILVESTRES ESPECIALMENTE PROTEGIDAS
(SPAW/RAC)**

SPAW/RAC
1 Rue du Capitaine Babel
97102 Basse-Terre BO 105
Guadeloupe, F.W.I
Tel. : (590) 41 04 51, Fax: (590) 41 04 62

| <i>Participants/Participants/ Participant</i> | <i>Title/Titre/Titulo</i> | <i>E-mail</i> |
|---|---------------------------|--|
| Maurice Anselme | Direceur | manselme@mediaserv.net |
| Stephane Defranoux | Assistant | sdefran@mediaserv.net |

ANNEXE V: BUDGET 2004-2005 (TABLEAUX)

| Activité | 2004 | | | | 2005 | | | |
|--|-----------|----------------------|--------------|--------------|-----------|----------------------|--------------|--------------|
| | Budgétisé | | Total Requis | Insuffisance | Budgétisé | | Total Requis | Insuffisance |
| | CTF | Autres Contributions | | | CTF | Autres Contributions | | |
| SPAW | | | | | | | | |
| 3.1 | | | | | | | | |
| a) Coordination du Programme (les salaires couverts par l'OCCC) | | | | | | | | |
| Consultants | 10,000 | 0 | 10,000 | 10,000 | 10,000 | 0 | 10,000 | 0 |
| Aider les Gouvernements avec la législation | 0 | 0 | 20,000 | 20,000 | 0 | 0 | 30,000 | 30,000 |
| 3.2 | | | | | | | | |
| b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes | 15,000 | 50,000 | 150,000 | 85,000 | 15,000 | 50,000 | 150,000 | 85,000 |
| 3.3. | | | | | | | | |
| c) Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées* | 10,000 | 70,000 | 120,000 | 40,000 | 10,000 | 20,000 | 100,000 | 70,000 |
| 3.4 | | | | | | | | |
| d) Conservation des espèces menacés et en danger* | 10,000 | 40,000 | 100,000 | 50,000 | 10,000 | 20,000 | 100,000 | 70,000 |
| 3.5 | | | | | | | | |
| e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins | 20,000 | 0 | 70,000 | 50,000 | 20,000 | 0 | 70,000 | 50,000 |

| Activité | 2004 | | | | 2005 | | | |
|---|-----------|----------------------|--------------|--------------|-----------|----------------------|--------------|--------------|
| | Budgétisé | | Total Requis | Insuffisance | Budgétisé | | Total Requis | Insuffisance |
| | CTF | Autres Contributions | | | CTF | Autres Contributions | | |
| 3.6 | | | | | | | | |
| f) ICRAN** | 20,000 | 250,000 | 370,000 | 100,000 | 20,000 | 300,000 | 420,000 | 100,000 |
| | | | | | | | | |
| 3.7 | | | | | | | | |
| g) Formation à la gestion des zones et vie sauvages spécialement protégées*** | 10,000 | 40,000 | 80,000 | 30,000 | 10,000 | 40,000 | 80,000 | 30,000 |
| 3.8 | | | | | | | | |
| h) Tourisme durable** | 20,000 | 200,000 | 270,000 | 50,000 | 20,000 | 200,000 | 270,000 | 50,000 |
| Sous-total | 115,000 | 650,000 | 1,190,000 | 425,000 | 115,000 | 630,000 | 1,230,000 | 485,000 |
| 13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds) | 14,950 | 84,500 | 154,700 | 55,250 | 14,950 | 81,900 | 159,900 | 63,050 |
| TOTAL de SPAW | 129,950 | 734,500 | 1,344,700 | 480,250 | 129,950 | 711,900 | 1,389,900 | 548,050 |

OCCC: Coût d'administration du Programme pour l'environnement des Caraïbes

* "Autres Contributions" prévues du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sous l'initiative des océans, l'environnement et la science pour les deux années

** "Autres contributions" provenant de la Fondation des Nations Unies, USAID et autres sources pour les activités de l'ICRAN

*** "Autres contributions" provenant de l'ICRAN pour les deux années

**ANNEXE VI: CRITERES REVISES POUR LA LISTE DES ESPECES DANS LES
ANNEXES DU PROTOLE SPAW**

CRITERES REVISES POUR LA LISTE DES ESPECES DANS LES ANNEXES DU PROTOLE SPAW

L'article 21 du protocole SPAW prévoit la rédaction de lignes directrices et de critères communs pour notamment, l'identification et la sélection des espèces protégées pour l'inscription aux Annexes I, II et III du protocole. Les lignes directrices et les critères ci-dessous y répondent et doivent être appliqués en accord avec les dispositions du protocole, en particulier les définitions de l'article 1 concernant les espèces en danger (paragraphe f) et les espèces menacées (paragraphe g).

1. A cette fin, l'évaluation scientifique des espèces, menacées ou en danger proposées aux trois annexes, doit se baser sur les facteurs suivants : la taille des populations, la constatation du déclin, les restrictions dans leur aire de répartition, le degré de fragmentation de la population, la biologie et le comportement des espèces, les autres conditions qui sont censées augmenter visiblement la vulnérabilité des espèces, et l'importance des espèces pour le maintien des écosystèmes et des habitats fragiles ou vulnérables.
2. Quand l'évaluation des facteurs inclus ci-dessus indique clairement qu'une espèce est menacée ou en danger, le manque de certitude scientifique à l'égard du statut exact de l'espèce ne va pas empêcher l'inscription de l'espèce sur la liste de l'annexe appropriée.
3. En se référant particulièrement à la liste de l'Annexe III, les niveaux et les modèles d'exploitation ainsi que le succès des programmes nationaux de gestion devraient être pris en considération.
4. Au moment de l'examen d'un cas, en vue du rajout d'une espèce aux Annexes, l'application des critères de l'UICN dans un contexte régional (les Caraïbes) sera utile s'il existe suffisamment d'informations disponibles. L'évaluation devrait, en tout cas, utiliser la meilleure information et expertise disponible, incluant les traditions et savoirs populaires.
5. L'évaluation d'une espèce va également se baser sur le fait qu'elle sera, ou va, selon toute probabilité, être assujettie au commerce local ou international, et si le commerce international des espèces considérées tombe sous la réglementation de la CITES ou autres instruments.
6. L'évaluation de la possibilité d'inscription d'une espèce dans une annexe doit se baser sur l'importance et l'utilité des efforts régionaux de coopération pour la protection et la restauration de l'espèce.
7. Étant donnée la nature régionale et coopérative du Protocole SPAW généralement il n'est pas considéré comme judicieux d'inclure dans les listes les espèces endémiques à un seul pays. Il serait plus approprié que ces espèces se retrouvent sous l'Article 10 du Protocole pour qu'elles puissent recevoir le statut d'espèce protégée. Cependant, toute Partie Contractante peut demander l'inscription dans les listes d'une espèce endémique à son territoire, si la coopération régionale est clairement efficiente pour sa restauration.
8. L'inscription dans les listes d'une unité taxonomique couvre tous les 'taxons inférieurs' à l'intérieur de cette unité. Les listes devraient être élaborées au niveau des espèces ; l'inscription d'une espèce est utilisée pour inclure toutes les sous-

espèces, et en règle générale, il n'est pas recommandé d'inclure des sous-espèces dans des listes séparées. Exceptionnellement, des 'taxons supérieurs' peuvent être utilisés dans les listes lorsqu'il y a des indications raisonnables dans le sens que le 'taxon inférieur' a une justification pour être inclus dans les listes, ou lorsqu'il s'agit de faire face à des problèmes de mauvaise identification causée par des espèces d'apparences similaires. Dans le cas de l'Annexe III, des 'taxons supérieurs' peuvent être utilisés aussi pour simplifier la liste.

9. Au moment de considérer l'inscription des espèces, l'état de la population au niveau régional doit être le point de départ de son évaluation. Étant donné la nature régionale et coopérative du Protocole SPAW, comme règle générale, il n'est pas recommandé d'inclure les sous-populations séparément à moins que ceci aille au bénéfice de la restauration de la sous-population et de l'ensemble de la population.
10. Bien que les écosystèmes soient mieux protégés par des mesures concentrées sur l'ensemble du système, les espèces essentielles au maintien des écosystèmes/habitats fragiles et vulnérables, comme les écosystèmes de mangrove, les herbiers ou les prairies sous-marines et les récifs coralliens, peuvent être incluses dans les listes si l'inscription de ces espèces est perçue comme une « mesure appropriée pour assurer la protection et la restauration » de ces écosystèmes/habitats où qu'ils se trouvent, conformément aux termes de l'Article 11 (1) (c) du Protocole.

**ANNEXE VII: PAROLES D'OUVERTURE DE MADAME LA MINISTRE JOAN
P.E. THEODORA-BREWSTER, MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU GOUVERNEMENT DES ANTILLES
NÉERLANDAISES**



ANTILLES NÉERLANDAISES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Sujet: Paroles d'ouverture de la **Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.**

Lieu: Breezes Hotel, Curaçao.

Date: Mardi, 3 juin 2003.

Heure: xx.00 – xx.00 heure.

Conférencier: Mme Drs. J. Theodora - Brewster, Minister of Public Health & Social Development of the Netherlands Antilles.

Estimable.....

Membres du comité organisateur,

Mesdames et messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans notre pays, en particulier dans l'île de Curaçao, au nom du gouvernement et de la population des Antilles néerlandaises. C'est avec un grand plaisir que notre gouvernement a décidé d'accueillir cette importante réunion, de même que je me réjouis, en tant que ministre de la Santé publique et du Développement social, d'inaugurer officiellement votre Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes.

L'intérêt croissant pour la conservation de la biodiversité a conduit les intéressés à tenter de définir ce qu'elle était et à analyser pourquoi elle existait et comment elle disparaissait. Les écologistes parlent généralement de la richesse en espèces. M'est avis qu'il existe aussi une diversité au sein des espèces en soi qui constitue une raison essentielle de l'évolution ainsi qu'une diversité évidente dans les écosystèmes et les zones géographiques.

Notre région est constituée de pays et de territoires, de terres continentales, de petites et grandes îles, tous dotés d'une grande diversité biologique sur terre comme sur mer.

Même notre pays, les Antilles néerlandaises, affiche une grande diversité entre les cinq îles des points de vue biologique, géographique, voire politique.

L'intérêt croissant pour la biodiversité s'explique par la richesse en plantes et en animaux dont on ne saurait sous-estimer la valeur : elle est notre actif naturel, le résultat de l'évolution : bref, le résultat de l'Histoire qui s'est déroulée au fil des siècles et qui ne saurait se répéter.

Aussi la perte de la biodiversité par simplification des écosystèmes et, ces dernières années, par introduction de produits toxiques découlant des activités humaines, directes et indirectes, est-elle irréversible.

Le tourisme constitue l'activité économique fondamentale dans la plupart des pays des Caraïbes. Même si beaucoup d'entre nous sont en mesure de tirer sur le court terme des bénéfices économiques de leur actif naturel, la valeur de la nature sur le long terme est bien plus élevée.

Bien que la nature possède en définitive ses valeurs intrinsèques, l'espèce humaine et ses communautés dépendent entièrement des nombreux bénéfices que fournissent la nature et ses écosystèmes : aliments, eau saine, climat stable, voire matières premières pharmaceutiques, et bien plus.

Si les écosystèmes que modifie l'homme ne perdent pas forcément leur productivité, ils perdent en revanche leur biodiversité dans la quasi-totalité des cas. Au fil des siècles, l'humanité a toujours eu besoin de changements, tout en leur résistant. La contradiction est devenue patente en pleine civilisation industrielle qui a conduit à une utilisation impitoyable de la nature, au point que la perte de la biodiversité provoque une préoccupation croissante.

Tout au long de l'histoire de la vie, de nombreuses espèces nouvelles ont fait leur apparition, tandis que d'autres se sont éteintes. C'est dans le cadre de cette transformation continue que la biodiversité s'est accrue, même si des époques incertaines l'ont fait s'interrompre parfois, voire se réduire provisoirement. Durant le dernier millénaire, l'activité anthropique a réduit dramatiquement la diversité animale et végétale dont nous jouissons encore à la suite de l'évolution. Des espèces disparaissent à toute allure, un phénomène absolument irréversible.

L'humanité devrait être en mesure de réglementer ses activités et sa croissance et donc de satisfaire ses besoins sans dégrader le plus important acquis de l'évolution biologique : la biodiversité. Aussi la gestion durable de notre nature et de notre biodiversité s'avère-t-elle obligatoire.

Je n'ai pas l'intention, mesdames et messieurs, de m'appesantir sur les aspects techniques de votre réunion. Après tout, vous êtes des experts, vous êtes l'organe consultatif régional au sujet de la politique à suivre en la matière.

Aussi permettez-moi de conclure en insistant sur un point qui m'inquiète et qui me semble, en tant que ministre de la Santé publique et du Développement social, d'une importance cruciale pour la politique à suivre en matière de conservation de notre biodiversité. Bien qu'il ne concerne pas directement les points dont vous discuterez les jours prochains, il a toutefois à voir avec les effets et les résultats de vos débats.

Il a à voir avec la pauvreté et l'iniquité.

Le plus grand assassin au monde et la plus grande cause de maladie et de souffrance sur le globe terrestre est la pauvreté.

La pauvreté et l'iniquité sont la raison principale de la carence d'eau potable et d'assainissement.

La région a souffert au fil des années toujours plus de désastres naturels.

Le pire, survenu voilà quatre ans sur la côte nord du Venezuela, dans l'Etat de Vargas, a provoqué l'inondation de milliers d'hectares de terre, une quantité de morts incalculable et un grand nombre de sans-abri.

On sait que la pauvreté et l'iniquité expliquent les retombées accrues des désastres sur les communautés, l'environnement et l'économie.

De leur côté, les îles du vent des Antilles néerlandaises ont été ravagées par des cyclones : Luis, Mitch et Georges.

Les économistes sont convaincus que les plus pauvres, personnes et communautés, sont davantage préoccupés de leur présent que de leur avenir. Autrement dit, les pauvres ne tiennent pas compte de leur avenir.

C'est exactement ce qui arrive dans les négociations sur l'environnement mondial. Les systèmes de consommation et de production sont devenus tels que ce qu'il se passe dans un pays risque d'avoir de sérieuses conséquences sur un autre, voire sur le monde entier.

Le réchauffement mondial est justement de cette nature. Le brûlage de pétrole aggrave la concentration d'oxyde de carbone dans l'atmosphère, un gaz à même d'attraper la chaleur solaire et de réchauffer progressivement la température atmosphérique dans le monde entier.

Nul ne sait en réalité ce que peuvent être les effets exacts du réchauffement mondial. Mais on affirme, arguments à l'appui, que la température pourrait tellement augmenter qu'elle provoquerait toujours plus de pluies très fortes et donc d'inondations. Toujours plus de sécheresses extrêmes, et donc d'aridité. Toujours plus de cyclones.

Ce sont les pays aux écosystèmes biologiques les plus riches qui comptent le plus nombre de pauvres. Du fait d'un modèle économique qui exclue, pille et détruit notre capacité de production.

Des sommités mondiales en matière d'économie ont reconnu que l'économie mondiale actuelle, marquée du sceau de la « mondialisation », apporte des bénéfices tangibles à moins de 20 p. 100 de la population, tout en excluant progressivement les 80 p. 100 restants.

Le contrôle des marchés et des capacités industrielles détruit les capacités de production locales, tandis que la dette extérieure et les politiques monétaires en cours ne visent qu'à des solutions sur le très court terme.

Les termes de l'échange sur le marché international sont toujours plus défavorables aux systèmes basés sur des facteurs tels que la biodiversité.

On prétend de nos jours nous ôter les trésors de la biodiversité par des privatisations et les transmettre dans les pays riches. Il nous faut développer des politiques qui nous permettent de maintenir nos ressources chez nous. Il ne s'agit pas de rejet, mais seulement de posséder celles qui apportent des fruits.

Il nous faut trouver des moyens d'utiliser nos ressources d'une manière prudente du point de vue écologique, viable du point de vue économique, fondée sur la justice sociale. Nous faisons partie de la nature, nous n'en sommes pas les maîtres.

Voilà pourquoi notre gouvernement juge les efforts du Programme pour l'environnement des Caraïbes et ses instruments légaux comme un facteur important dans le développement de la région et de chaque pays pris individuellement. Voilà pourquoi nous l'avons soutenu ces vingt dernières années et pourquoi nous sommes fiers que votre réunion se tienne dans notre pays et dans notre île.

Votre ordre du jour est chargé: discussions sur les critères des listes d'espèces ; mise au point de principes directeurs concernant les zones protégées, en particulier la gestion des espèces ; plan d'action pour les mammifères marins ; réseau mondial d'action pour les récifs coralliens, et bien d'autres.

Je ne veux donc pas vous prendre plus de temps. Juste dire : Bienvenue, bienvenue. *Bon Bini na nos dushi Korsou.*

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueuses délibérations.